Actualités du **SIM**

Été 2018

Fournir des informations sur le suivi indépendant du marché des bois sous autorisation FLEGT

Dans ce numéro

01 L'actualité des projets

09 L'actualité des politiques

11 L'actualité du marché

14 Gros plan sur un pays: le Viet Nam

Le Mécanisme de surveillance indépendante du marché (SIM) est un programme pluriannuel financé par l'Union européenne (UE) et géré par l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT). Son rôle consiste à exploiter l'analyse des flux commerciaux et les travaux de recherche sur le marché pour évaluer de manière indépendante les répercussions, sur le commerce et le marché, des Accords de partenariat volontaire (APV).

Pour en savoir plus, on pourra s'adresser aux responsables SIM pour l'OIBT, M. Steven Johnson ou Mme Manako Hanawa (oed@itto.int), ou à la consultante principale SIM, Mme Sarah Storck (lead@flgtimm.eu).

ITTO

www.flegtimm.eu

Le *Carrefour international du bois:* la toile de fond de la Consultation SIM

L'actualité des **PROJETS**

La communication et la visibilité de la «marque» au centre de l'édition française de la Consultation SIM sur le commerce

La consultation SIM sur le commerce a été organisée à Nantes en marge du Carrefour international du bois (CIB) et avec la coopération de celui-ci ainsi que de l'Association technique internationale des bois tropicaux (ATIBT). Les délégués qui ont assisté à l'édition française et à l'édition inaugurale au Royaume-Uni, tenue à Londres en mars, ont confié que le site du salon et son cadre insufflaient à la manifestation de Nantes une dynamique différente dans le sens où certains délégués y ont été présents tout au long de la journée, tandis que d'autres venus au CIB ont rejoint la Consultation l'après-midi pour la discussion de groupe, qui constituait son volet phare.

Andrew Escott ouvre la consultation SIM/ATIBT

Parmi les participants figuraient importateurs, distributeurs, fabricants et autres utilisateurs finaux de bois. Étaient également présents des représentants de fédérations françaises du commerce et d'autres pays, du gouvernement français, de l'Autorité compétente (AC) française, d'organismes de recherche et d'organisations non gouvernementales (ONG). Dans les ateliers, trois thématiques majeures ont été couvertes: la dynamique d'achat des entreprises s'approvisionnant en Indonésie; les répercussions du Plan d'action relatif à l'application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (FLEGT) sur les pays producteurs d'Afrique centrale; et les tendances du marché des bois tropicaux en Europe.

Selon les termes d'un délégué, les présentations du matin ont exposé «des perspectives aussi contrastées que complémentaires dans le domaine des initiatives environnementales en matière de forêt et de bois». Ont ainsi été évoquées la récente actualité du mécanisme SIM ainsi que l'analyse des flux commerciaux, et la reconnaissance grandissante des accords de partenariat volontaire (APV) dans le cadre du FLEGT (ou APV-FLEGT) comme preuve supplémentaire de l'origine durable. Ont également été apportés des éclairages sur les derniers projets de l'ATIBT.

Dans sa présentation d'ouverture, la consultante principale SIM, Sarah Storck, a expliqué en quoi consistait le rôle du SIM qui est, comme le terme l'indique, de servir d'observateur indépendant et objectif des répercussions de la délivrance d'autorisations FLEGT sur le marché, d'évaluer les tendances à l'aune d'une «grille d'indicateurs» et de les communiquer.

Selon l'une des premières conclusions des travaux de recherche du mécanisme SIM, la sensibilisation au commerce du bois et le degré de connaissance du programme FLEGT varient considérablement au sein de l'Union européenne (UE) et d'une entreprise à l'autre. «Y compris dans les pays où l'on s'est montré le plus sensibilisé, le niveau n'est pas aussi élevé que ce que l'on espérait, ce d'autant plus que la plupart des répondants au sondage sur le commerce étaient des entrepreneurs», a remarqué Mme Storck. Sur les

126 entreprises sondées, 89 pour cent étaient des opérateurs au sens du Règlement sur le bois de l'UE (RBUE), mais 58 pour cent seulement ont déclaré être au courant du processus FLEGT et 40 pour cent en partie au courant». «Les sondés ont aussi observé que, d'après leur expérience, cette sensibilisation allait décroissant en aval de la chaîne d'approvisionnement.»

Le FLEGT peut-il consolider la part du marché tropical dans l'UE?

Rupert Oliver, l'analyste SIM sur le commerce, s'est penché sur les récentes tendances à l'œuvre dans les importations de bois tropicaux au sein de l'UE et sur la possibilité que la délivrance d'autorisations FLEGT parvienne à enrayer le recul de l'UE au sein du commerce mondial des bois tropicaux qui, de 35 pour cent en 2004 a chuté à 21 pour cent en 2013, niveau qu'elle suit depuis «cahin-caha».

Selon M. Oliver, cette contraction du commerce tropical dans l'UE s'explique par une série de facteurs. On citera la concentration du secteur des importations tropicales dans le repli économique international, l'aversion des investisseurs aux bois tropicaux et la tendance du marché à acheter en flux tendu, ce qui tend à favoriser les matériaux et produits approvisionnés sur place.

La concurrence de la Chine, aussi bien pour les matériaux bruts d'origine tropicale que sur les marchés des produits bois tropicaux, a aussi joué un rôle, de même que la médiocrité du marketing, le préjudice environnemental ou encore la concurrence des produits de substitution, de type composites ainsi que résineux et feuillus tempérés modifiés et d'ingénierie.

La capacité à délivrer des autorisations FLEGT offre toutefois un atout, celui d'éventuellement pouvoir façonner les tendances du commerce tropical dans l'UE, selon M. Oliver, ce de par les volumes et la diversité des matériaux et produits offerts par les pays partenaires d'un APV et leur part du marché de l'UE. L'Indonésie représente en effet 21 pour cent des importations tropicales de l'UE, les pays africains partenaires d'un APV 9 pour cent et les autres fournisseurs APV, 45 pour cent.

«Cela étant, la conclusion générale est qu'il faudra du temps avant que la délivrance d'autorisations FLEGT n'influe sur les tendances du marché et qu'une série de mesures doit être prise pour le lui permettre», a précisé M. Oliver. «L'analyse SIM montre qu'il faut que les pays partenaires d'un APV intègrent la délivrance d'autorisations FLEGT dans leur stratégie, au sens large, de

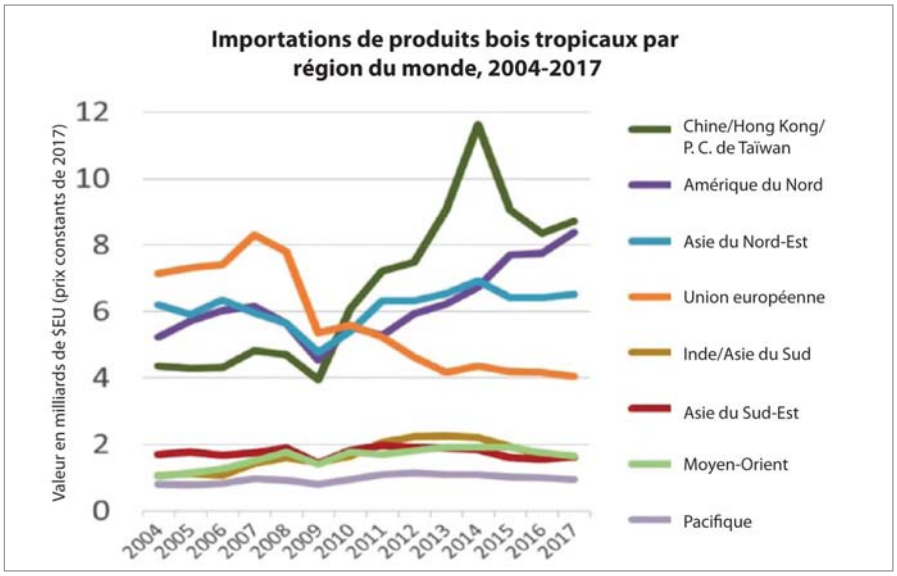

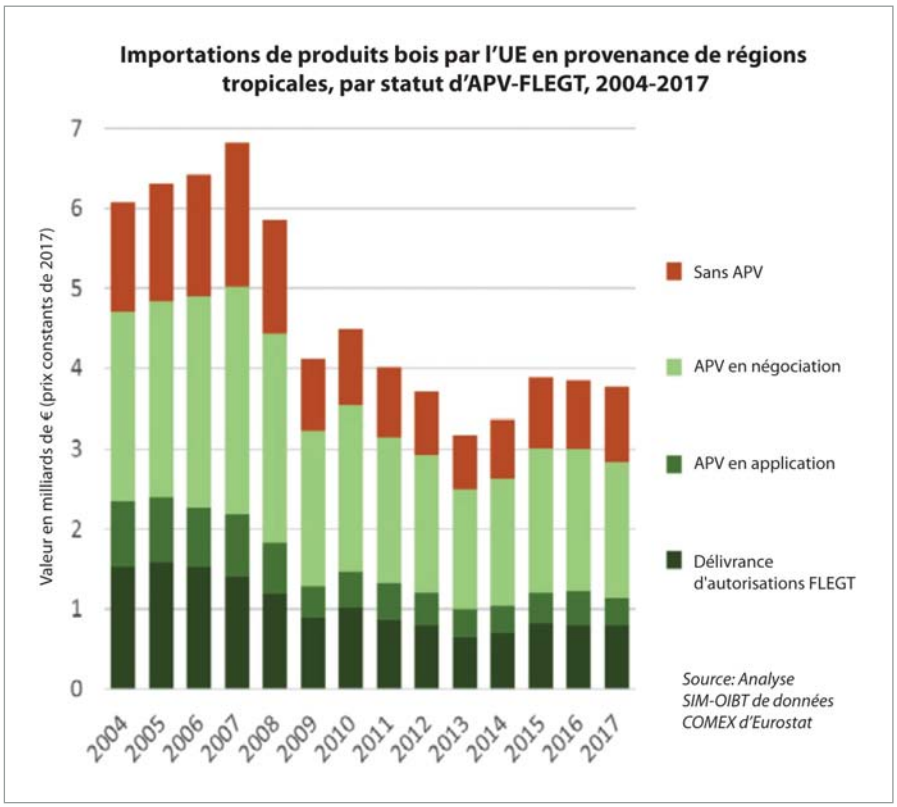

Un atelier de fabrication de meubles à Jepara en Indonésie

développement de leur filière bois pour accroître leur compétitivité.

«Il faut aussi mieux communiquer sur les étapes nécessaires pour mettre en œuvre un dispositif de délivrance d'autorisations FLEGT et encourager le secteur privé à se mobiliser plus activement par une approche commerciale positive de l'initiative FLEGT. Point important, les gouvernements des pays de l'UE doivent veiller à appliquer le RBUE de manière cohérente, car c'est la seule manière efficace d'assurer un avantage commercial pour les bois sous autorisation FLEGT.»

Principaux constats concernant les perspectives du FLEGT dans le secteur du meuble de l'UE

Lors de l'édition française de la Consultation SIM sur le commerce, George White a indiqué que les premières constatations de l'Étude exploratoire du mécanisme SIM sur le secteur du meuble pointent également de grands

Un audit en forêt indonésienne

défis, s'agissant de mieux sensibiliser et d'accroître la part de marché des produits sous autorisation FLEGT et de ceux provenant de pays où un APV est en cours de mise en œuvre.

«Il s'agit d'un point important à examiner, sachant que le mobilier représente en chiffre 40 pour cent de l'ensemble des bois et produits dérivés importés dans l'UE à partir de pays partenaires d'un APV-FLEGT», a-t-il ajouté.

Il a rejoint M. Oliver sur le fait que l'une des entraves à l'accès des produits FLEGT au marché de l'UE tenait à la vigueur de la base manufacturière du meuble en Europe, qui occupe une part des ventes de l'UE estimée à 87 pour cent.

«S'agissant d'élaborer une stratégie de marketing et de communication, il faut aussi tenir compte du fait que le secteur du meuble fonctionne différemment de la plupart des autres secteurs, sachant qu'une part sensible des importations est directement mise sur le marché par les détaillants», a-t-il relevé.

On trouvera plus d'informations sur les constatations et préconisations de l'Étude exploratoire du mécanisme SIM sur le secteur du meuble **ici**.

La GDF et le régime d'autorisation FLEGT en Indonésie

À l'heure actuelle, les critères et éléments que le processus APV-FLEGT partage en commun avec la certification de la gestion durable des forêts par un tiers (certification de la GDF) suscitent de plus en plus d'intérêt. C'est dans ce contexte que Rupert Oliver a délivré à Nantes une présentation, préparée conjointement par l'auditeur et correspondant SIM allemand Gunther Hentschel, sur l'étendue des dispositifs de certification en vigueur en Indonésie, leurs possibilités d'être développés et de renforcer les preuves de durabilité associées au régime d'autorisation FLEGT indonésien.

En fait, il existe quatre dispositifs de certification de la GDF en Indonésie. En effet, y sont en vigueur celui du Conseil de bonne gestion forestière (FSC), le dispositif LEI initié par le Ministère de l'industrie, le dispositif de Coopération pour la certification des forêts indonésiennes (IFCC) avalisé par le Programme de reconnaissance des dispositifs de certification forestière (PEFC), et le plus répandu de tous, le dispositif PHPL, dans le cadre duquel une part notable des produits d'exportations sous autorisation FLEGT sont aussi accrédités.

Le but est d'accroître la superficie de forêt certifiée par la norme indonésienne PHPL à plus de 22 millions d'ha

Bien qu'on le sache peu en dehors de l'Indonésie, en couvrant 10,9 millions d'ha de forêt naturelle et 5,7 millions d'ha de forêts plantées, le PHPL arrive en tête.

La certification PHPL est aussi effectivement intégrée au système indonésien de vérification de l'origine légale du bois (SVLK) en vertu duquel il est obligatoire que tous les bois et produits dérivés sous autorisation FLEGT proviennent de terres boisées accréditées suivant la norme spécifique du SVLK régissant la légalité des forêts ou être accréditées par le PHPL.

«Notre analyse montre également que, contrairement à ce dont certains s'inquiètent, la délivrance d'autorisations FLEGT n'a pas mis un terme à l'élargissement de la certification de la durabilité en Indonésie, mais qu'en fait les deux dispositifs coexistent de manière salutaire», a expliqué M. Oliver. «En fait, la superficie couverte par le dispositif IFCC a par exemple doublé depuis les premières autorisations.

Les dispositifs de certification qui ont cours en Indonésie, a-t-il ajouté, sont comparables à plusieurs titres. Tous incluent des critères de conservation et de biodiversité, et stipulent des procédures d'exploitation à faible impact et de résolution des conflits.

M. Oliver a conclu qu'il fallait davantage communiquer sur la certification de la GDF en Indonésie en général, sachant qu'elle couvre d'ores et déjà une plus grande étendue de ses forêts que ce que l'on pense communément et que l'on prévoit en outre d'accroître la superficie certifiée au titre du PHPL à entre 22 et 23 millions d'ha.»

On trouvera plus d'informations sur le dispositif PHPL et la gestion durable des forêts en Indonésie sur le **site web du mécanisme SIM**.

Le FLEGT change la donne dans le secteur forêt-bois

Mettant l'accent sur la reconnaissance du FLEGT dans les marchés publics, le Directeur général de la Fédération britannique du commerce du bois (TTF), David Hopkins, a affirmé aux délégués présents lors de la Consultation sur le commerce de Nantes que, en accroissant la part des bois d'origine durable et légale, le FLEGT pourrait fort bien changer la donne.

Actuellement, seuls les gouvernements du Royaume-Uni (R.-U.) et du Luxembourg acceptent officiellement les autorisations FLEGT comme preuve de conformité à leur politique en matière de marchés publics du bois (PMPB) au même titre que la certification par le FSC ou le PEFC. Mais d'autres devraient être encouragés à leur emboîter le pas, a dit M. Hopkins. Ce, non pas uniquement en raison de la valeur de ces autorisations qui valident la légitimité au plan environnemental des bois et produits dérivés provenant d'Indonésie. Mais aussi en raison de la possibilité qu'il offre de modifier l'approche au sens large du secteur du bois à l'égard de la certification et de la vérification et, ce faisant, de l'opinion du public concernant la légitimité environnementale du bois et le fait que la production de bois soit une option valide pour maintenir la ressource forestière.

«En 1996, 10 pour cent des forêts dans le monde étaient certifiées», a expliqué M. Hopkins. «Et aujourd'hui, nous en sommes à 11 pour cent». Cela n'a guère avancé. Cela prouve qu'à eux seuls le FSC et le PEFC, qui sont en fait des activités privées promouvant des dispositifs jouissant d'une notoriété, ne peuvent donner lieu à des avancées significatives dans ce domaine. À cet égard, le FLEGT, parce qu'il s'agit d'une initiative inter-gouvernements fonctionnant au niveau national, et moyennant la reconnaissance des pouvoirs publics des États membres de l'UE à travers leur PMPB, en est capable.

«Le FLEGT peut faire évoluer la situation d'une manière qu'aucune entreprise individuelle certifiée FSC ou PEFC ne

le peut. Il offre en effet des coûts unitaires de la conformité moins élevés, ce qui est crucial au sein d'un marché de plus en plus concurrentiel, et peut mettre en place une référence (dans la vérification environnementale) dont la filière peut s'inspirer», a-t-il poursuivi.

L'un des problèmes majeurs tient toutefois à la méconnaissance persistante du FLEGT sur le marché.

«Cela s'explique en partie par le fait que, jusqu'à présent, un seul pays fournit des bois sous autorisation FLEGT et ce depuis 18 mois seulement, une période de temps trop courte pour réussir à s'imposer sur le marché. Cette situation devrait évoluer au fur et à mesure que des produits autorisés arriveront en plus grand nombre sur le marché et que davantage de pays fournisseurs appliqueront pleinement leur APV et commenceront à délivrer des autorisations FLEGT. Il est certain que, si un plus grand nombre de gouvernements de l'UE acceptait le FLEGT dans le cadre de leur PMPB, cela influencerait aussi de manière notable les achats du secteur privé. Mais, de manière critique, l'initiative FLEGT doit aussi suivre l'exemple du FSC et du PEFC en reconnaissant l'importance de sensibiliser à la «marque» FLEGT aux niveaux national et international afin de la rendre plus visible et reconnue sur les marchés. Tous les architectes ne connaissent pas précisément les critères du FSC et du PEFC ou la manière dont ils fonctionnent, mais vous pouvez être certain qu'ils savent qu'ils existent. Or, ce n'est pas le cas du FLEGT.»

M. Hopkins a insisté sur le fait que la filière bois de l'UE avait un rôle vital à jouer à cet égard. «La TTF saisit toutes les occasions pour promouvoir l'origine durable du bois, aussi bien auprès des architectes, entrepreneurs, designers, utilisateurs finaux que de toutes les autorités locales. Dans cette démarche, un élément important a été de mettre en avant le fait que le gouvernement central britannique reconnaissait les autorisations FLEGT comme preuve de catégorie A de l'origine légale et durable du bois, sur un même pied d'égalité que le FSC ou le PEFC», a-t-il ajouté.

Il a conclu en disant que le commerce du bois, conjointement à l'UE et aux gouvernements de ses États membres, devait faire bien davantage pour communiquer autour du FLEGT, le promouvoir et en faire un label reconnaissable. «Mais il a le potentiel de jouer un rôle essentiel pour convaincre le marché que notre profession vend des bois dignes de confiance», a-t-il conclu.

Le Directeur général de la TTF (Royaume-Uni), David Hopkins

La méconnaissance: un défi majeur pour le régime d'autorisation FLEGT

Au cours d'un atelier qui examinait la dynamique des achats chez les entreprises se fournissant en Indonésie, la «méconnaissance» a été déterminée comme étant le défi majeur du régime d'autorisation FLEGT pour le marché. Cet atelier, qui faisait partie de la Consultation SIM sur le commerce organisée à Nantes, a réuni des participants issus des secteurs privés français et indonésien. Il a donné lieu à des éclairages intéressants. Cependant, compte tenu du nombre restreint de participants, ses résultats ne sauraient être considérés comme représentatifs.

Les participants ont estimé que, en dehors du régime d'autorisation et de ce qu'il implique, il y avait une méconnaissance généralisée du processus des APV-FLEGT, et de l'APV indonésien en particulier, ainsi que d'autres aspects importants tels que la **norme indonésienne PHPL à caractère obligatoire régissant la gestion durable des forêts**, laquelle est à la base d'une grande part des exportations sous autorisation FLEGT. Cela dit, de l'avis général des représentants du secteur privé, indonésien et français, on a jugé qu'il n'y avait actuellement guère d'incitation à investir dans la promotion du FLEGT, compte tenu de la portée géographique limitée des bois sous autorisation FLEGT et de la gamme restreinte de produits, sachant qu'un seul pays délivre pour l'instant ce type d'autorisation.

Les délégués français ont admis que les autorisations FLEGT avaient facilité l'importation de produits bois d'Indonésie. Ils ont aussi reconnu que l'offre élargie de bois issus de forêts certifiées PHPL était susceptible de devenir la seconde opportunité la plus importante pour les autorisations FLEGT indonésiennes, la première étant d'assurer la conformité au «processus prioritaire» du RBUE. Avant l'atelier, ils n'avaient jamais entendu parler de la norme PHPL et se sont montrés désireux d'en savoir plus.

Au fil des discussions, il est devenu manifeste qu'il y avait un malentendu général entre les acteurs européens et indonésiens du marché. En effet, alors que les producteurs indonésiens semblent parler du «SVLK» lorsqu'ils essaient de promouvoir leurs bois sous autorisation FLEGT, les importateurs européens font eux référence au «FLEGT». On a estimé que cela pourrait prêter à confusion et confirmer l'impression que le système indonésien était complexe.

Des délégués lors d'une discussion de groupe

Le FLEGT n'est pas un facteur décisif dans les décisions d'achat

Selon les délégués, le régime d'autorisation FLEGT n'est toujours pas considéré comme un facteur significatif influant sur les décisions d'achat, sa portée géographique limitée et sa méconnaissance ne faisant que diminuer son éventuelle pertinence. Pour les participants à l'atelier, les considérations commerciales de nature critique sont une combinaison associant prix, performance technique/qualité et offre/logistique. Chez les détaillants, les tendances en vogue ont aussi été jugées d'importance primordiale. Des facteurs de style conformité à la législation ou critères d'ordre environnemental et social ne sont pris en compte qu'en second lieu. Par conséquent, pour qu'une activité commerciale reste compétitive, les aspects environnementaux et sociaux devront être soigneusement arbitrés par rapport aux critères commerciaux.

Lorsque le groupe a comparé la filière indonésienne du bois à ses concurrents directs, les participants ont mis en avant au titre de ses avantages commerciaux la haute qualité ainsi que la fiabilité comparative qu'offrent les fournisseurs indonésiens. Comparé aux achats auprès de la Chine, en particulier, le risque de vol de propriété intellectuelle a aussi été jugé moindre.

Pour apporter la preuve de conformité à la législation et de prise en compte des critères sociaux et environnementaux lors de l'approvisionnement dans des pays à risque élevé, les délégués ont observé que, lorsque cela est possible et à condition de ne pas être trop onéreux, ils donneraient la préférence aux bois certifiés par le FSC. Comparée aux bois sous autorisation FLEGT, la certification par le FSC présente, selon eux, l'avantage d'une offre disponible dans une grande diversité de pays, ce à quoi s'ajoutent la sensibilisation au label et son acceptation, y compris chez les consommateurs finaux européens.

Préconisations

- L'Indonésie/le secteur indonésien du bois devraient lancer un programme de promotion de leurs produits bois et de leur APV ciblé dans l'UE. La Malaisie et son programme de promotion européen associé à sa représentation au R.-U. ont été cités comme un exemple de commercialisation efficace et agressive.
- La norme PHPL devrait être mieux expliquée.
- Mener à son terme la mise en œuvre des APV dans d'autres pays devrait constituer une priorité, sachant que le régime d'autorisation FLEGT deviendra plus pertinent lorsqu'une gamme élargie de produits sera proposée et que plusieurs pays l'offriront.

Le FLEGT peut faire partie d'une stratégie de soutien au marché des bois tropicaux de l'UE

L'un des facteurs déterminants du recul des bois tropicaux sur le marché européen qu'ont pointé les participants au groupe de discussion axé sur cette thématique lors de la Consultation SIM sur le commerce de Nantes a été la crise financière de 2008, qui a obligé l'offre à évoluer, en Afrique en particulier, et a débouché sur la rationalisation du secteur.

Ces dernières années, les modèles de consommation européens ont eux aussi changé. Le marché demande de manière grandissante des produits à valeur ajoutée. Or, ceux-ci majorent les coûts de transformation et de fabrication, une tendance qui a eu des effets délétères sur les producteurs tropicaux sous-financés.

Le marché de l'UE exige également des bois de dimensions plus petites et a réduit sa capacité à transformer grumes et plots, des contraintes supplémentaires pour les fournisseurs tropicaux.

De manière croissante, les négociants de l'UE préfèrent aussi la livraison en flux tendu, que les exportateurs tropicaux sont mal placés pour assurer, en particulier les fournisseurs africains.

Et, parallèlement, d'autres marchés sont devenus plus lucratifs pour le commerce tropical. Il s'agit, bien entendu, de la Chine, dont la réputation d'être moins-disant est erronée.

Les Chinois sont très désireux d'acheter des grumes, que les exportateurs tropicaux souhaitent vendre, tandis que d'autres marchés acceptent une gamme plus élargie de matériaux, y compris de qualité inférieure et des essences moins connues (LKS). En revanche, l'Europe reste focalisée sur une gamme limitée de variétés, ce qui pousse inévitablement les prix à la hausse.

Durant cette séance, on a également mis en avant que les marchés de substitution, ici encore la Chine en particulier, n'exigent pas de bois certifiés comme c'est le cas en général des acheteurs européens, ce qui soustrait un autre coût pour le fournisseur et lui permet d'augmenter sa marge.

Les bois tropicaux, ont expliqué les participants, sont également considérés comme très risqués dans le cadre du RBUE, sachant que même le label FSC n'est pas une preuve suffisante d'un risque moindre que les bois soient d'origine illicite. C'est un frein de plus pour entrer sur le marché européen.

La séance de questions-réponses lors de la Consultation SIM/ATIBT sur le commerce tenue à Nantes (France)

Facteur aggravant, les bois tropicaux ont été décrits comme ayant une image défavorable auprès des consommateurs. «Ils les considèrent comme malfaisants et ne veulent pas en acheter», ont dit les délégués.

Pour terminer, le groupe a conclu que les secteurs du commerce du bois et des utilisateurs finaux dans l'UE ne comprennent pas les bois tropicaux d'un point de vue technique et que, comparé au passé, les programmes de formation des industries ne leur accordent pas une grande place ou importance.

Retourner le marché tropical dans l'UE

Les délégués ont examiné le possible rôle du régime d'autorisation FLEGT pour améliorer la demande en produits bois issus de pays partenaires d'un APV sur le marché de l'UE. Globalement, cette discussion a conforté les préconisations existantes, à savoir que si la délivrance d'autorisations peut certes contribuer à reconquérir des parts de marché, elle ne saurait le faire sans que l'on y associe d'autres stratégies plus larges destinées à améliorer la compétitivité.

Il a été suggéré que, si le régime d'autorisation FLEGT et la certification par un tiers pouvaient l'un et l'autre aider à façonner la perception du marché à l'égard des bois tropicaux et à stabiliser et maintenir leur part de marché, le FLEGT ne pouvait à lui seul conquérir de nouveaux clients.

On a estimé qu'il faudrait relier le régime d'autorisation FLEGT à de nouveaux messages promotionnels de marketing, tels que l'initiative de *GD Holz* et son slogan «*Use them or lose them*» pour les bois tropicaux.

Parmi les suggestions qui pourraient permettre d'arrêter ou d'inverser la tendance baissière des bois tropicaux sur le marché de l'UE, les délégués ont indiqué que le commerce pourrait cesser d'axer la vente de bois tropicaux sur les caractéristiques des essences. En lieu et place, il pourrait vendre des solutions. «Par exemple, ne pas commercialiser de l'azobé ou de l'ekki, mais vendre des «platelages de classe 4», ou «du bois de pontage de classe X ou Y», a remarqué un participant.

«Il faut vendre le bois en fonction de son adaptation à telle ou telle finalité, et non un nom exotique dont on peut seulement en déduire qu'il est tropical», a observé un autre.

On a également préconisé des financements moins onéreux pour financer des améliorations dans la gestion de la foresterie tropicale et la transformation du bois «qui demandent du temps et de l'argent». À terme, le processus FLEGT pourrait y contribuer en aidant à réduire la prime de risque associée aux industries des bois tropicaux.

L'une des actions recommandées a été que la filière bois s'engage de manière plus transparente et informe les services de notation destinés aux investisseurs sur le FLEGT et d'autres initiatives visant à favoriser une meilleure gouvernance forestière afin d'aider à attirer des financements dans le secteur tropical.

Les efforts menés pour influer sur les cours de formation aux technologies du bois et à la foresterie, et les éclairer de manière à élargir les connaissances sur les bois tropicaux et sa transformation et applications ont été considérés comme étant d'autres stratégies utiles.

Cependant, on a aussi observé que, pour pleinement exploiter le potentiel du régime d'autorisation FLEGT, il fallait qu'un plus grand nombre de pays en délivrent. Il a été indiqué que, pour mieux sensibiliser au processus et façonner les tendances du marché et des investissements, il n'était pas suffisant qu'un seul pays fournisse des produits sous autorisation FLEGT à destination de l'UE.

Appel à sensibiliser aux APV africains

La mise en place d'APV-FLEGT avec des producteurs de bois d'Afrique centrale a été un développement bien accueilli et favorable, qui offre le potentiel à long terme de faciliter le commerce avec les clients de l'UE. Cependant, à ce jour, le fait que des pays africains aient signé un APV et espèrent progresser jusqu'à leur pleine mise en œuvre et au final à la délivrance d'autorisations FLEGT, n'a eu aucune incidence sur l'activité au jour le jour. À l'heure actuelle, les entrepreneurs de l'UE estiment qu'ils sont contraints de demander à leurs fournisseurs de pays africains qui négocient un APV de présenter des preuves afin de se conformer à l'exigence de diligence raisonnée qui leur est faite en accord avec le RBUE, une démarche qui peut aussi chronophage qu'ardue. Si le processus de l'APV peut simplifier ou systématiser la procédure de diligence du RBUE avant même la mise en place d'un régime d'autorisation FLEGT, cela n'est toutefois pas suffisamment expliqué au marché ou compris par celui-ci.

Telles ont été les conclusions essentielles de la séance du groupe de discussion B lors de la Consultation SIM sur le commerce tenue en France qui examinait les incidences du Plan d'action FLEGT sur les pays producteurs d'Afrique centrale. Ont participé à ce groupe des entrepreneurs, des organisations du commerce, des représentants de l'Autorité compétente (AC) française pour le RBUE et le FLEGT, des experts-conseils et le secteur environnemental. Il a été modéré par l'ATIBT et des représentants du mécanisme SIM.

On a convenu que les autorisations FLEGT avaient facilité le commerce du bois et des produits dérivés avec l'Indonésie à double titre: du fait que les produits autorisés ont pu accéder au marché de l'UE en étant exemptés de la procédure de diligence raisonnée du RBUE, mais aussi parce qu'elles ont permis d'avoir un échange et un dialogue plus ouverts sur les questions de légalité.

Cependant, ont nuancé les entrepreneurs, le fait que des pays africains soient parties à un APV-FLEGT semble jusqu'à présent ne faire aucune différence s'agissant de satisfaire à la procédure de diligence raisonnée, car il reste tout aussi compliqué de réussir à savoir quels documents sont nécessaires pour apporter la preuve de l'origine légale du bois et ensuite de les obtenir. Les entrepreneurs ont également confié qu'ils estimaient avoir besoin d'orientations plus précises sur les modalités de la diligence raisonnée du RBUE.

(suite en page 6)

(suite de la page 5)

La diligence raisonnée repose sur des relations de long terme et la confiance

Pour résumer, ont poursuivi les opérateurs, les APV africains n'ont pas (encore) modifié le principal moyen pour leur filière d'obtenir des marchandises d'origine légale, lequel consiste à savoir entretenir des relations de long terme avec les fournisseurs et à développer la communication, la compréhension et la confiance. Ce processus peut être long et difficile, jusqu'à parfois exiger de dire aux fournisseurs que s'ils ne sont pas en mesure de présenter les preuves de l'origine légale exigées, ils n'obtiendront pas le contrat.

Dans le même temps, les opérateurs ont précisé qu'ils ne voulaient pas mettre en péril les relations établies de longue date avec leurs fournisseurs et que c'est seulement lorsqu'une entreprise montre au fil du temps qu'elle n'est pas en mesure ou désireuse de coopérer sur les questions de légalité que les liens devraient être coupés. Certains importateurs, a-t-on estimé, sont devenus trop allergiques au risque et ont cessé trop rapidement, en raison du RBUE et de la diligence raisonnée, de s'approvisionner auprès de fournisseurs ou de pays présentant un risque élevé. Ils ont considéré que c'était 'dommage' parce que «l'on a ainsi laissé tomber des fournisseurs qui auraient pu progresser et améliorer la performance d'un pays [en matière de légalité en général]».

On a aussi mis en avant le fait que si les pays fournisseurs, qu'ils soient engagés dans un APV ou non, se trouvent face à une pression et une bureaucratie trop lourdes, ils peuvent «aisément se détourner de leurs clients européens pour faire commerce avec les acheteurs asiatiques (chinois et vietnamiens par exemple), qui ont peu d'exigences de légalité, voire aucune».

Accompagner la transition d'un fournisseur exportateur de matières premières pour lui permettre de devenir un fabricant de produits bois semi-transformés ou semi-finis à valeur ajoutée fut une autre piste suggérée pour consolider les relations avec les pays partenaires d'un APV. Il s'agit toutefois là d'un processus de long terme qui nécessite non seulement «un capital d'investissement, mais aussi une évolution des mentalités».

Autre voie à explorer: que les groupes d'opérateurs se fournissant auprès des mêmes fournisseurs dans des pays africains collaborent et les soumettent à une procédure partagée de diligence raisonnée. Ainsi, les fournisseurs n'auraient pas à répéter les mêmes formalités, à quelques divergences mineures près, pour divers clients dans l'UE.

Le groupe de discussion consacré à l'Afrique

Ces grumes au Libéria sont prêtes à être transformées

À cet égard, les représentants de l'AC ont en effet reconnu qu'ils procédaient à des vérifications identiques sur les importations de bois, que le fournisseur soit partenaire d'un APV ou non.

Ils ont ajouté qu'ils ne travaillaient pas sur la base d'une «liste de contrôle normalisée au niveau de l'UE», mais qu'ils se réunissaient avec leurs homologues d'autres États membres pour assurer une approche cohérente.

Ils ont expliqué que leurs contrôles reposaient sur les volumes de bois en cause et le niveau de risque perçu du pays fournisseur et qu'ils n'étaient pas indûment influencés par les avis ou rapports des ONG.

Ils ont ajouté que la certification de l'origine durable générait de la confiance chez un fournisseur et que [bien que ne donnant pas accès à la procédure prioritaire (*green lane*) dans le cadre du RBUE], cela facilitait les contrôles.

Les participants à la discussion de groupe ont observé que les opérateurs étaient trop souvent obnubilés par les autorisations FLEGT considérées comme étant l'objectif ultime d'un APV, sans accorder une attention suffisante aux progrès, par exemple en matière de gouvernance forestière et de transparence, qu'accomplissent les fournisseurs au fur et à mesure qu'ils progressent dans le processus de l'APV.

Préconisations du groupe de discussion

- Les informations et orientations sur la manière d'exercer la diligence raisonnée au titre du RBUE devraient être plus largement diffusées dans les pays africains partenaires d'un APV. Le marché devrait être mieux tenu informé des progrès accomplis par chaque pays APV et sur la manière dont ceux-ci pourraient en retour informer la diligence raisonnée pour le pays concerné.
- Il serait utile de dresser une «carte» des sources d'information sur [l'origine légale] à l'adresse des pays partenaires d'un APV.
- Une coopération accrue en matière de collaboration sur la diligence raisonnée devrait être encouragée chez les opérateurs ayant recours aux mêmes fournisseurs afin d'éviter la duplication des vérifications d'ordre administratif, documentaire ou des renseignements pour toutes les parties concernées.
- Il demeurera important de nouer des liens commerciaux solides et de long terme avec les fournisseurs pour établir la confiance et la compréhension, que le pays du fournisseur soit partenaire d'un APV ou non.
- Si les opérateurs arrêtent trop rapidement de s'approvisionner auprès des pays fournisseurs en raison de l'aversion au risque ou de difficultés à s'acquitter de leur obligation de diligence raisonnée, ils laissent tomber des entreprises fournisseuses les plus fiables dans ces pays. Cela amène aussi les fournisseurs à se tourner vers d'autres marchés où les exigences de légalité, à supposer qu'elles soient en place, sont moins rigoureuses.
- L'appui à la transformation valorisée en Afrique, y compris dans les pays partenaires d'un APV-FLEGT, pourrait renforcer les relations commerciales et la vérification de l'origine légale, mais cela demandera des investissements et un changement de perspective de la part des fournisseurs.

L'étude exploratoire du mécanisme SIM sur le secteur du meuble dans l'UE: *le FLEGT peut avoir des répercussions sur le marché européen du meuble*

Moyennant plus de soutien, de développement et de communication, le Plan d'action FLEGT et les autorisations FLEGT peuvent jouer un rôle pour soutenir la part du marché des produits bois tropicaux dans le secteur européen très compétitif du meuble, selon la plus récente étude du Mécanisme SIM.

L'étude exploratoire sur l'achat dans la filière du meuble de l'UE avait pour principal objectif de jauger quelle valeur ce secteur accorde à l'approvisionnement auprès de pays fournisseurs partenaires d'un APV-FLEGT, et de recueillir son opinion sur ses impacts et son processus.

Le rapport d'étude, préparé par le consultant George White, repose sur des sondages menés individuellement dans sept grands pays importateurs par le réseau de correspondants SIM. Il s'agit des Pays-Bas, du R.-U., de l'Allemagne, de la France, de l'Italie, de l'Espagne et de la Belgique, qui représentent tous confondus 83 pour cent de l'ensemble des meubles importés dans l'UE en provenance de pays fournisseurs partenaires d'un APV.

Le principal constat à l'origine de cette étude est que les meubles en bois assemblés représentent systématiquement 40 pour cent de la valeur des bois et produits dérivés que l'UE importe de pays partenaires d'un APV-FLEGT. Partant de là, sonder les opinions qu'a le secteur du bois sur l'initiative des APV et le régime d'autorisation FLEGT pourrait dégager des enseignements précieux pour mieux sensibiliser le marché de l'UE et, de manière générale, augmenter la pénétration des produits provenant de pays partenaires d'un APV et autorisés.

«[Le but est] de disposer d'une première évaluation du rôle actuel et potentiel du régime d'autorisation FLEGT pour améliorer l'accès des meubles en bois originaires de pays APV au marché de l'UE; et de préconiser une stratégie visant à optimiser les avantages des autorisations FLEGT [à cet égard]», énonce le rapport.

Cette étude avait également pour dessein d'établir un état des lieux complet sur la manière dont est perçue l'initiative des APV-FLEGT et ses répercussions afin de formuler des préconisations concernant le suivi à long terme de la filière dans le cadre du mécanisme SIM.

Le rapport reconnaît que, dans les pays APV, les fournisseurs de meubles et d'éléments d'ameublement sont confrontés dans l'arène du secteur du meuble de l'UE – d'une valeur de 36 milliards – à un «marché encombré où l'on se livre à une concurrence acharnée». La filière du meuble de l'UE comprend, selon les estimations, 130 000 entreprises et 87 pour cent des meubles en bois vendus sur le marché de l'UE sont également fabriqués en Europe.

L'étude est articulée autour d'interviews semi-structurés avec 47 de ces entreprises, qui représentent l'éventail des types d'activités, allant des très grands détaillants aux fabricants et distributeurs de taille moyenne. Ils importent des meubles d'intérieur et d'extérieur ainsi que des éléments de meubles et des matières premières. Tous confondus, ils s'approvisionnent auprès de neuf au total des 15 pays partenaires d'un APV et sont en relation avec plus de 800 fournisseurs individuels à l'étranger.

Au sein des pays APV, c'est l'Indonésie qui entretient le plus grand nombre de relations commerciales, suivie du Viet Nam et de la Malaisie. De tous les exportateurs d'outre-mer vers l'UE, la Chine arrive en tête du nombre global de fournisseurs (480) cité par les sondés. Cette constatation, indique le rapport, reflète le fait que, bien que sa part de marché ait reculé ces dernières années, la Chine continue d'alimenter 49,8 pour cent de la totalité des importations de l'UE en 2017, chiffrées à 2,1 milliards €

Vue d'ensemble de la compétitivité relative des fournisseurs

En 2016, tous confondus, les pays APV représentaient 77 pour cent des importations de meubles en bois tropicaux dans l'UE, un léger fléchissement comparé aux 79 pour cent de 2013 dû à une hausse des importations depuis le Brésil, l'Inde et les Philippines.

Toutefois, si les sondés ont rapporté avoir importé en provenance de neuf pays au total, l'étude constate également que sont à présent actifs à un degré significatif sur le marché du meuble en bois de l'UE quatre seulement des pays partenaires: le Viet Nam, l'Indonésie, la Malaisie et la Thaïlande. Parmi ces derniers, l'Indonésie est le fournisseur le plus répandu, 30 des 47 sondés ayant répondu s'approvisionner auprès de ce pays.

Des meubles de jardin en teck

Aucun des sondés n'importe de meubles de pays africains partenaires d'un APV.

Priés de noter tous les fournisseurs en termes de compétitivité suivant une série de critères comprenant prix, qualité, gamme de produits et logistique, les sondés ont placé en tête des plus compétitifs les fabricants de l'UE, suivis des producteurs est-européens hors UE. Parmi les autres fournisseurs, le Viet Nam, la Chine et l'Indonésie ont récolté les meilleures évaluations.

Cette étude contient également des extraits détaillés d'observations que les sondés de l'UE ont formulées concernant la compétitivité de l'Indonésie, du Viet Nam, de la Chine, de la Malaisie, de pays d'Europe de l'Est membres de l'UE ou non et de l'Inde.

La place du régime d'autorisation FLEGT dans les politiques d'achat des entreprises

Sur les 75 pour cent de sondés disposant, sous une forme ou une autre, d'une politique environnementale en matière d'achat, l'exigence la plus fréquente est la preuve de l'origine légale, ou la conformité légale (41 pour cent) suivie d'une forme de certification [de l'origine durable] (23 pour cent). Six entreprises seulement (13 pour cent des sondés) ont mis en place une «politique pouvant être considérée comme complète».

Quarante-cinq pour cent des entreprises de meubles (essentiellement celles qui se fournissent en Indonésie) accordent de la valeur aux produits sous autorisation FLEGT et 19 pour cent ont répondu que le dispositif d'autorisations influerait sur leurs achats, à condition qu'une gamme élargie de produits sous autorisation soit offerte et ce par un plus grand nombre de pays fournisseurs.

Le principal avantage des produits sous autorisation FLEGT a été déterminé comme étant le fait qu'il dispensait de toutes formalités supplémentaires de diligence raisonnée qu'exige le RBUE. De l'avis des influenceurs clés du marché que sont les grands détaillants, «en général, une autorisation FLEGT facilite la conformité au RBUE». Toutefois, nuancent-ils, elle ne répond pas [entièrement] aux critères de leur politique d'achat (et cela ne sera pas non plus le cas à l'avenir)».

Invités à expliciter leur avis sur le FLEGT, les points de vue favorables ont noté que «il nous apporte une valeur ajoutée

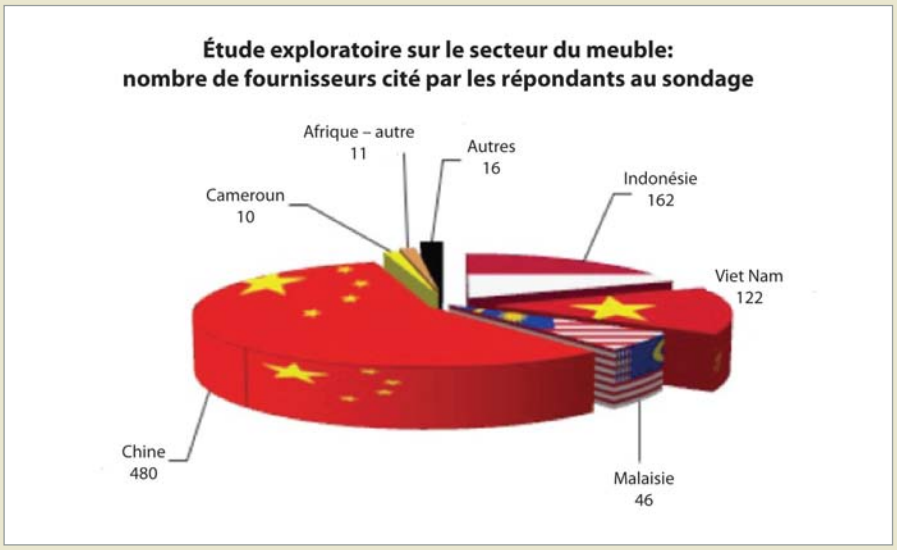

en démontrant la légalité des bois que nous utilisons» et «il va rendre notre promesse de légalité d'autant plus concrète».

Parmi les observations les plus réservées, on citera «il pourrait jouer un rôle si plus d'un seul pays pouvait fournissait des produits FLEGT», ou «les autorisations devraient s'appliquer à toutes les importations des pays fournisseurs de l'UE, de manière à ce que nous et nos fournisseurs soyons sur un même pied d'égalité et puissions rivaliser équitablement».

Les commentaires défavorables furent «le FLEGT ne fait qu'apporter une preuve de légalité, mais ce qui ajoute une vraie valeur c'est la certification que les ressources sont gérées en mode durable» et «il n'a pas vraiment d'impact pour nos clients».

À la question concernant l'avenir des bois tropicaux sur le marché européen du meuble, 97 pour cent ont été d'avis qu'ils joueraient encore un certain rôle dans dix ans. Mais les points de vue étaient plus nuancés s'agissant de savoir si ce rôle resterait stable, augmenterait ou diminuerait.

Au nombre des préconisations formulées sur la base des réponses à l'enquête pour faire avancer l'initiative FLEGT figurent les suivantes:

- Le processus permettant d'importer des bois sous autorisation FLEGT devrait être aussi peu bureaucratique que possible
- Les avantages du régime de délivrance d'autorisations en Indonésie devraient être promus pour nouer la confiance
- Les accomplissements des régimes d'autorisation FLEGT et TLAS devraient être clarifiés dans le commerce

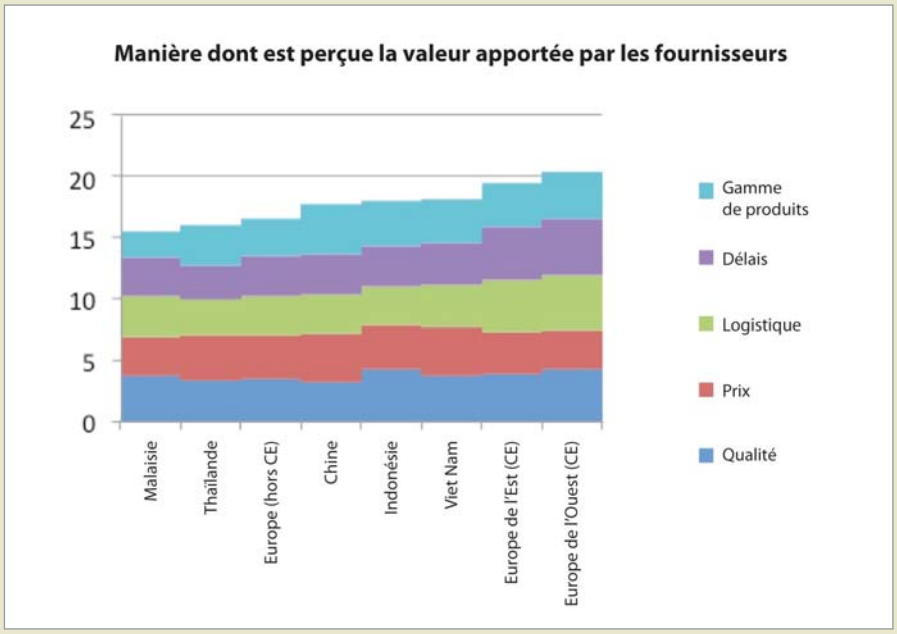

- Et les avancées d'autres pays fournisseurs dans le cadre du processus d'APV devraient être accélérées pour offrir une gamme élargie de produits sous autorisation FLEGT.

En conclusion générale, le rapport indique que «les bois autorisés n'inverseront pas à eux seuls les tendances qui impactent [défavorablement] les bois tropicaux en Europe». Toutefois, ils ont une certaine valeur et ont un rôle à jouer ici «comme outil à exploiter dans le cadre d'un processus visant à renouer la confiance dans les bois tropicaux suivant une [stratégie] élargie susceptible d'aider à maintenir leur part de marché». Cette stratégie, poursuit-il, exigerait aussi qu'un plus grand éventail d'acteurs soient impliqués, dont grands détaillants, associations du commerce, pouvoirs publics des pays concernés, ONG, architectes, et autres leaders d'opinion».

Le sentiment du marché du meuble en bois à l'égard du régime d'autorisation FLEGT, conclut l'étude, est qu'«il n'a pas l'attrait de la certification forestière qui met l'accent sur la durabilité», de sorte qu'il n'a aucun rôle par rapport au consommateur. Parallèlement, l'étude constate qu'il est susceptible d'«offrir l'assurance, pour les acheteurs d'entreprise à entreprise fonctionnant au niveau de base, d'effectuer des achats responsables».

Fabrication artisanale de meubles en Indonésie

Un nouveau portail web aide les importateurs à exercer la diligence raisonnée sur les marchandises ghanéennes

Remarques de l'Instrument FLEGT-UE, Institut forestier européen (EFI):

Au Ghana, une révolution tranquille a transformé le secteur forestier pour jeter les bases porteuses d'un développement durable, d'avantages accrus pour les collectivités et d'un meilleur accès aux marchés internationaux. L'un de ses récents développements est le **Portail sur la transparence des bois ghanéens** (GTTP), le fruit d'une collaboration entre la Commission forestière du Ghana (CF) et *Civic Response*, une organisation de la société civile.

Lancé en mars, ce site web fournit en temps réel des informations sur les permis d'exploitation, les entreprises et les sites, ainsi que sur les exportations à destination des différents marchés. Il aidera les importateurs étrangers à exercer la diligence raisonnée sur les marchandises ghanéennes tout en apportant aux observateurs indépendants au Ghana les informations dont ils ont besoin pour surveiller le secteur.

«Sans informations crédibles, il n'est pas possible aux collectivités locales de s'attaquer aux activités illicites dans le secteur forestier», explique Samuel Mawutor, le coordinateur de *Forest Watch Ghana*. «La création de ce portail est une bonne nouvelle pour la société civile et prouve que la CF est résolue à être ouverte concernant la gestion des forêts.»

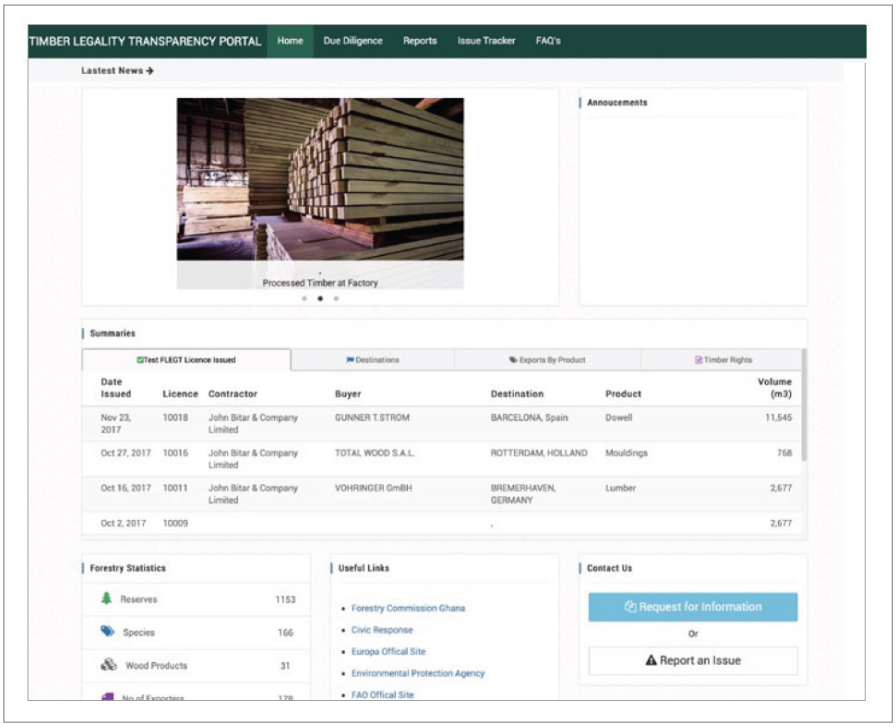

Le portail web sur la transparence de l'origine légale du bois au Ghana

La nouvelle réglementation adoptée l'année dernière oblige la CF à faire preuve d'une transparence sans précédent.

Ce nouveau portail a pour but d'y contribuer en offrant des informations sur la gestion forestière qui sont accessibles au public. Il est relié à un nouveau dispositif de traçabilité qui vérifie si la loi est respectée sur toute la ligne, depuis l'abattage de l'arbre jusqu'à sa transformation en un produit de type meuble.

«Le secteur forestier ouvre la voie de la transparence et de la reddition de comptes dont d'autres secteurs pourront s'inspirer», précise Albert Katako, le responsable de *Civic Response*.

Pour lire l'article intégral, on consultera le site web de l'Instrument FLEGT-UE

Une étude du PEFC examine les synergies entre les exigences de l'APV-FLEGT du Ghana et la certification par le PEFC

Le Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC) a procédé à une analyse des **exigences de l'APV-FLEGT ghanéen comparées à celles du Système national de certification forestière du Ghana**, lequel devrait être avalisé par le PEFC au début de 2019. Compte tenu des synergies et complémentarités significatives que l'étude a relevées entre les exigences du FLEGT et celles de la certification, elle en conclut que, si «à plusieurs égards, nous travaillons à des niveaux qui sont différents», les résultats définitifs seraient complémentaires: « améliorer la gestion des forêts et lutter contre l'exploitation illicite et le commerce associé».

Certaines de ses constations ont été mises en ligne sur le site web du PEFC, dans l'attente que soit éventuellement publiée ultérieurement une complète «Analyse des écarts entre les règles du PEFC national et l'APV» ainsi qu'une «Analyse des écarts au niveau de la chaîne de contrôle entre les règles du PEFC national et l'APV».

Ces bois transformés au Ghana sont prêts à être exportés

Les principaux résultats de cette analyse montrent que les exigences de l'APV couvrent «un vaste éventail d'exigences environnementales, sociales et économiques énoncées dans les règles nationales de certification de la gestion durable des forêts et de la chaîne de contrôle». Parallèlement, plusieurs éléments spécifiques ont été relevés pour lesquels les règles nationales d'accès à la certification vont «sensiblement plus loin».

De manière générale, il a été constaté que la certification volontaire demanderait que les entreprises de bois assument une plus grande part de responsabilité pour satisfaire aux exigences. Les règles nationales de certification iraient aussi au-delà d'«assurer le résultat ou la performance» en «détaillant les exigences relatives au processus et à la procédure visant à assurer que le résultat soit délivré de manière systématique».

Ce projet avait pour objet de recenser les aspects de la gestion forestière que les entreprises de bois du Ghana devront traiter si elles veulent tirer parti de la conformité au FLEGT pour obtenir la certification des forêts.

On pourra télécharger l'étude complète **ici**
On pourra télécharger le synoptique de l'étude **ici**

Indonésie: un «mini plan d'action» mis en œuvre pour éliminer les incohérences dans les autorisations FLEGT

Le Comité conjoint de mise en œuvre de l'APV (JIC) indonésien s'est réuni le 1er mars dernier à Jakarta afin de passer en revue l'expérience des quinze premiers mois du régime d'autorisation FLEGT. Selon les informations de la base de données du Système indonésien d'information sur la légalité (SILK) et de l'Unité d'information sur le régime d'autorisation (LIU), plus de 39 000 autorisations FLEGT ont été délivrées au cours de 2017. Ce chiffre signifie que les autorisations FLEGT ont représenté 18,2 pour cent de l'ensemble des documents *V-Legal* – la documentation qui accompagne les exportations indonésiennes dans le monde et garantit l'origine légale du bois – émis durant cette période.

Le JIC a reconnu que si «pour la grande majorité des expéditions, le régime d'autorisation FLEGT a été appliqué sans encombre, dans certains cas toutefois il y a eu des problèmes». Ces problèmes tiennent essentiellement à la «nouveauté du dispositif» et au «besoin d'en avoir une certaine expérience».

Les problèmes relevés par le JIC sont fondamentalement les mêmes que ceux **communiqués au SIM durant les enquêtes de 2017** et concernent:

- Des défauts de correspondance aux codes du Système harmonisé
- Des divergences d'un document à l'autre concernant les quantités
- Le format ou l'aspect de l'autorisation
- La possibilité de comparer les autorisations reçues dans l'UE avec les copies stockées sur le site web du SILK.

Ces problèmes étant survenus peu après avoir commencé à délivrer des autorisations, un «mini plan d'action» a été mis au point par l'Indonésie et l'UE dès la mi-2017, prenant ainsi acte de l'importance d'assurer un traitement et un dédouanement harmonieux des produits importés dans l'UE, afin d'optimiser les avantages de la procédure prioritaire accordée aux bois sous autorisation FLEGT. Ce Plan d'action a pour but de mieux comprendre les raisons de ces incohérences dans les autorisations et d'y apporter des solutions. Il prévoit également des mesures destinées à améliorer la communication entre les Autorités compétentes (AC) au sein de l'UE et le LIU.

Comme première étape, la Commission européenne (CE), en coopération avec les autorités de tous les États membres, a préparé un rapport exhaustif dressant un récapitulatif de tous les problèmes qui sont apparus dans les expéditions sous autorisation FLEGT à destination de l'UE, rapport qui a été partagé avec la partie indonésienne.

En outre, plusieurs actions ont été lancées pour résoudre les problèmes indiqués:

1. *Codes du Système harmonisé (SH):* l'Indonésie et l'UE ont accepté d'aligner les codes SH recensés comme problématiques. Des solutions ont d'ores et déjà été trouvées pour un certain nombre de codes et on travaille sur les autres.

2. *Incohérences dans les documents concernant les quantités:* ces incohérences peuvent apparaître pour plusieurs raisons, dont les erreurs humaines et/ou les modifications dans la configuration du chargement. La Réglementation FLEGT et l'APV indonésien tolèrent un écart de 10 pour cent entre le poids et le volume indiqués sur l'autorisation et le chargement correspondant. Cet écart de 10 pour cent dans le poids et le volume nets est autorisé en raison de possibles variations de mesure, par ex., sous l'effet de causes naturelles telles que les modifications du taux d'humidité ou les petites erreurs de mesure. Cette variation de 10 pour cent n'est toutefois pas admise pour les attributs hors mesure tels que les unités, essences ou codes SH. Le Gouvernement indonésien a déjà diffusé une circulaire à cet effet et continuera de le faire. L'Indonésie et l'UE continueront également d'explorer d'autres options, dont:

- la faisabilité d'un point de vue juridique qu'une AC accepte une cargaison dont le volume réel est de plus de 10 pour cent inférieur à celui indiqué sur l'autorisation FLEGT
- la faisabilité de délivrer une autorisation FLEGT après regroupement complet d'un chargement
- l'accélération de la délivrance des documents FLEGT.

3. *Une autorisation FLEGT nouvelle/révisée après départ du chargement de l'Indonésie:* la législation indonésienne en vigueur ne le permet pas. Toutefois, plusieurs cas ont été recensés, essentiellement des chargements de meubles, dans lesquels la date de délivrance de l'autorisation FLEGT était postérieure à la date de départ de l'Indonésie. Après enquête, il semble que ces difficultés soient apparues lorsqu'une nouvelle autorisation, qui avait été sollicitée afin d'y répercuter les modifications apportées à la configuration du chargement, n'avait pas été émise à temps avant le départ.

Putera Parthama et Charles-Michel Geurts lors de la signature

Le Plan d'action préconise que, jusqu'à ce que l'on ait trouvé une solution permanente, les AC consultent le LIU pour vérifier l'authenticité ce ces autorisations.

4. *Format et aspect des autorisations:* des cas ont été relevés pour lesquels les autorisations FLEGT présentées dans l'UE étaient imprimées sur du papier ordinaire et non du papier estampé ou sur lesquels des éléments cruciaux (signature, code barres, logo, filigrane) manquaient ou étaient incomplets. L'Indonésie et l'UE travaillent à comprendre les raisons de ces irrégularités et à mettre en œuvre un standard uniforme d'impression des autorisations. Parallèlement, on explore également la faisabilité d'un système d'autorisations entièrement informatisé, un développement que les opérateurs européens accueilleraient avec satisfaction, selon les résultats de l'étude SIM.

Plus que tout, il apparaît qu'une communication efficace entre le LIU et les AC est cruciale pour résoudre les cas problématiques de délivrance d'autorisation. Les partenaires oeuvrent pour appliquer des procédures normalisées de communication afin d'accélérer et d'améliorer l'échange d'informations.

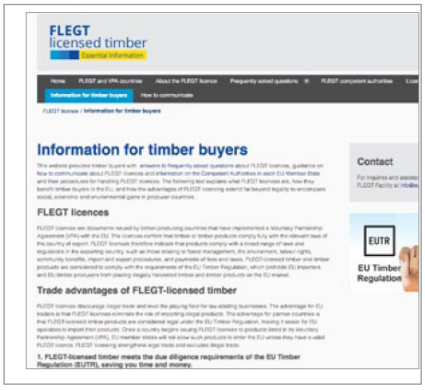

Le nouveau site d'information en ligne sur le régime d'autorisation FLEGT

Faire connaître les valeurs plus larges du régime d'autorisation FLEGT

Le site web (en anglais) consacré au régime d'autorisation FLEGT, **www.flegtlicence.org**, a élargi les informations offertes aux acheteurs de bois. Les récentes consultations SIM sur le commerce ont montré que les avantages commerciaux des bois sous autorisation FLEGT sont relativement bien connus. Cependant, le secteur privé s'est montré très désireux d'en savoir plus sur les avantages sociaux, économiques et environnementaux de ces bois pour pouvoir les expliquer à leurs clients.

Afin d'y répondre, il offre désormais **davantage d'informations** sur la légitimité de ces bois sur les plans social, économique et environnemental.

On y trouve notamment des explications détaillées ainsi que des illustrations, dépliants et brochures avec des messages concis que les entreprises peuvent utiliser.

L'Instrument FLEGT-UE, qui héberge le site d'information sur le régime d'autorisation FLEGT, souhaite recueillir les retours d'expérience et suggestions du secteur privé sur les besoins de leurs clients en matière d'information se rapportant aux bois sous autorisation FLEGT. On pourra contacter l'Instrument FLEGT-UE à: **info@euflegt.efi.int**.

Alors que les importations de bois sous autorisation FLEGT dans l'UE restent stables, les pays africains partenaires d'un APV perdent du terrain

Au cours des deux dernières années, le niveau des échanges commerciaux entre pays partenaires d'un APV et l'UE a sensiblement fluctué en fonction du pays et du produit.

Ainsi, les importations de l'UE en provenance d'Indonésie, actuellement seul pays à délivrer des autorisations FLEGT, sont restées stables pour se situer en moyenne à 800 millions par an depuis le début de 2016. Cette situation contraste avec celle des cinq pays d'Afrique mettant en œuvre un APV, qui ont enregistré un recul constant pour passer de 430 millions par an en moyenne au début de 2017 à 330 millions en mars 2018. Les importations originaires de pays qui négocient un APV ont chuté d'en moyenne 1,73 milliard par an à 1,66 milliard sur cette même période. En revanche, les importations par l'UE de produits tropicaux à partir de pays hors processus APV ont augmenté, de 850 millions en moyenne par an au début de 2017 à 940 millions en mars 2018 **(figure 1)**.

Toutefois, ce tableau est légèrement différent lorsque les importations de l'UE sont mesurées en tonnes et non en euros. Les pays mettant en œuvre un APV affichent cette même tendance baissière, qui devient encore plus marquée pour les pays qui négocient un APV. La tendance haussière chez les pays hors APV est encore plus prononcée lorsque l'on mesure en tonnes. De plus, à rebours de la stabilité affichée lorsque calculée en euros, le tonnage d'importations de l'UE en provenance d'Indonésie a augmenté d'environ 6 pour cent, de 680 000 tonnes en moyenne par an au début de 2017 à environ 720 000 tonnes en mars 1018 **(figure 2)**.

La raison de la hausse du tonnage des importations de l'UE en provenance d'Indonésie au cours de 2017 et du premier trimestre de 2018, une tendance qui ne se traduit pas par une progression de la valeur des importations, apparaît clairement lorsque l'on analyse de plus près les catégories de produits en jeu. En effet, la majeure partie de cette augmentation est le fait de produits papier, le charbon de bois y contribuant aussi de manière sensible. Ces groupes de produits ont une valeur unitaire faible comparés aux produits bois finis. Les importations de l'UE depuis l'Indonésie de produits dont le poids est moindre, mais la valeur plus élevée, comme les meubles en bois, les articles de menuiserie et les platelages, sont restées relativement atones durant cette période. Toutefois, le recul constant des importations de parquets d'Indonésie par l'UE a été compensé par la hausse supérieure des importations de contreplaqués **(figure 3)**.

La **figure 4** indique que les produits sous autorisation FLEGT importés d'Indonésie figurent parmi ceux qui ont gagné le plus de terrain sur le marché des bois tropicaux de l'UE au cours de l'année finissant en mars 2018. Durant les 12 mois d'avril 2017 à mars 2018, les importations par l'UE de meubles en bois, contreplaqués et moulures indonésiens étaient respectivement de 5,9, 4,2 et 4 millions supérieures à celles enregistrées pour l'année se terminant en mars 2017. Durant cette période, l'Indonésie a également exporté pour 6 millions de charbon de bois en plus, un produit qui n'est pas soumis à une autorisation FLEGT.

Figure 1: Valeur des importations par l'UE de produits bois d'origine tropicale, par statut d'APV-FLEGT, période mobile de 12 mois, janvier 2015-mars 2018

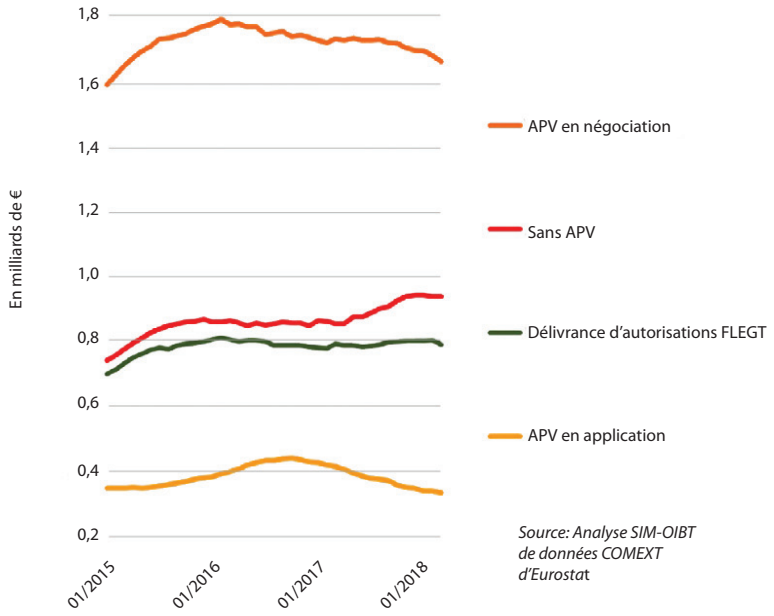

Source: Analyse SIM-OIBT de données COMEXT d'Eurostat

Figure 2: Volume des importations par l'UE de produits bois tropicaux par statut d'APV, période mobile de 12 mois, janvier 2015-mars 2018

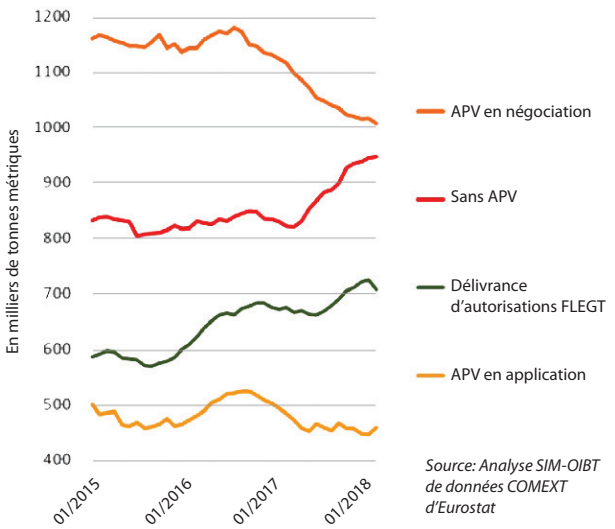

Source: Analyse SIM-OIBT de données COMEXT d'Eurostat

Figure 3: Volume de produits bois importés d'Indonésie par l'UE, période mobile de 12 mois, janvier 2015-mars 2018

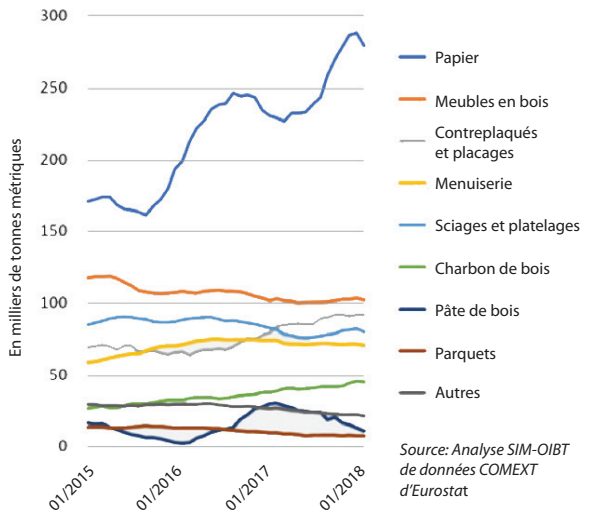

Source: Analyse SIM-OIBT de données COMEXT d'Eurostat

Si ces gains sont certes encourageants pour l'Indonésie, ils ont été dépassés par des augmentations nettement plus importantes des importations par l'UE de produits venus de pays qui ne sont pas engagés dans le processus des APV. Les importations de meubles en bois depuis l'Inde ont été de 25 millions supérieures au cours de l'année prenant fin en mars 2018 que durant les 12 mois qui ont précédé. Celles en provenance de Hong Kong et de Singapour ont progressé de 21 millions chacun sur cette même période. Si ces dernières comprennent une plus grande part de produits transférés de Chine et d'autres parties de l'Asie du Sud-Est, l'Inde est un concurrent plus direct de l'Indonésie sur le marché des meubles en bois de l'UE.

Outre l'essor des importations de meubles en bois originaires de pays hors APV dans l'UE, on constate également au cours de la période de douze mois jusqu'en mars 2018 une nette progression des importations de contreplaqués en provenance de Chine identifiés comme comportant une face en feuillus tropicaux. Cela s'explique par la révision en 2017 des codes douaniers des produits qui a eu pour effet qu'un grand nombre d'essences antérieurement qualifiées d'«autres bois de feuillus» sont aujourd'hui identifiés comme «tropicaux». En conséquence, la hausse des importations de contreplaqués en feuillus tropicaux depuis la Chine a été plus que compensée par le recul des importations de contreplaqués d'«autres feuillus».

Susceptible d'être plus lourde de conséquences du point de vue de la part des bois sous autorisation FLEGT sur le marché de l'UE a été la hausse notable des importations par l'UE de moulures en feuillus depuis le Brésil durant l'année se terminant en mars 2018. Les produits meubles malaisiens ont également enregistré des avancées significatives.

Côté débiteur, le plus important recul, et de loin, des importations par l'UE de bois tropicaux dans l'année se terminant en mars 2018 a été constaté dans les sciages du Cameroun. Elles ont en effet chuté de 68 millions **€** comparé à la période de 12 mois qui a précédé. Durant l'année, les importations par l'UE de sciages, placages et contreplaqués depuis plusieurs autres pays africains ont aussi remarquablement chuté **(figure 5)**.

Une série de facteurs a favorisé la faiblesse des importations de produits bois africains dans l'UE durant l'année jusqu'en mars 2018. On citera les graves problèmes et délais d'expédition au port de Douala au Cameroun qui persistent, le surstockage dans l'UE au début de 2017 suite à l'arrivée simultanée d'un grand volume de chargements d'Afrique retardés, l'offre moindre en essences de feuillus tropicaux marchands intéressant les acheteurs européens et les délais de remboursement de la TVA par les autorités africaines, s'expliquant en partie par les tarifs peu élevés du pétrole, qui ont entraîné des difficultés financières supplémentaires pour les opérateurs dans cette région.

Du point de vue de la demande en produits sous autorisation FLEGT sur le marché de l'UE, le recul des importations par l'UE de produits de menuiserie et parquets indonésiens durant les douze mois antérieurs à mars 2018 est préoccupant. Le fléchissement enregistré par les parquets confirme la tendance baissière qui était déjà à l'œuvre bien avant l'instauration des procédures d'autorisation et qui touche tous les pays tropicaux actifs dans ce commerce.

Cette baisse des importations par l'UE de produits de menuiserie d'Indonésie durant les douze mois antérieurs à mars 2018 pourrait être plus directement liée à l'instauration des autorisations FLEGT, mais aussi tout autant à la modification des définitions des produits qui en a résulté plutôt qu'à l'évolution de la structure des échanges commerciaux et de la consommation.

Figure 4: Progressions les plus fortes au sein des importations de produits bois tropicaux par l'UE, sur 12 mois jusqu'en mars 2018 comparé à 12 mois jusqu'en mars 2017

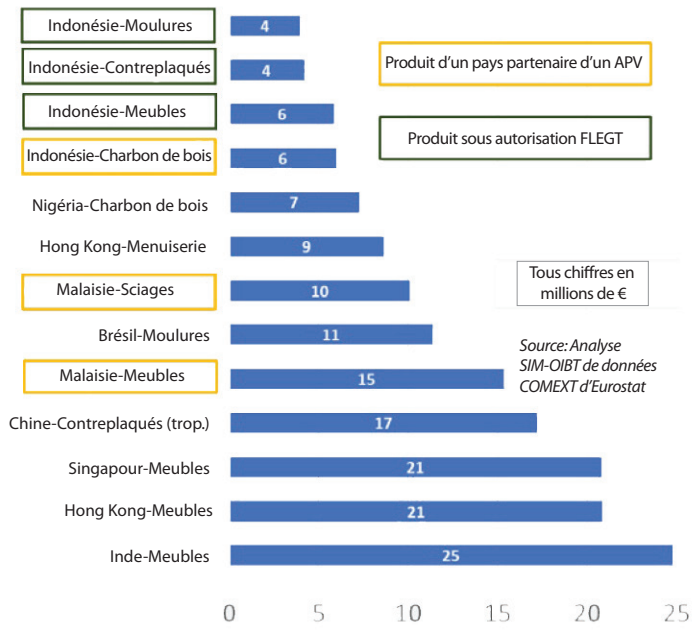

Figure 5: Reculs les plus forts au sein des importations de produits bois tropicaux par l'UE, sur 12 mois jusqu'en mars 2018 comparé à 12 mois jusqu'en mars 2017

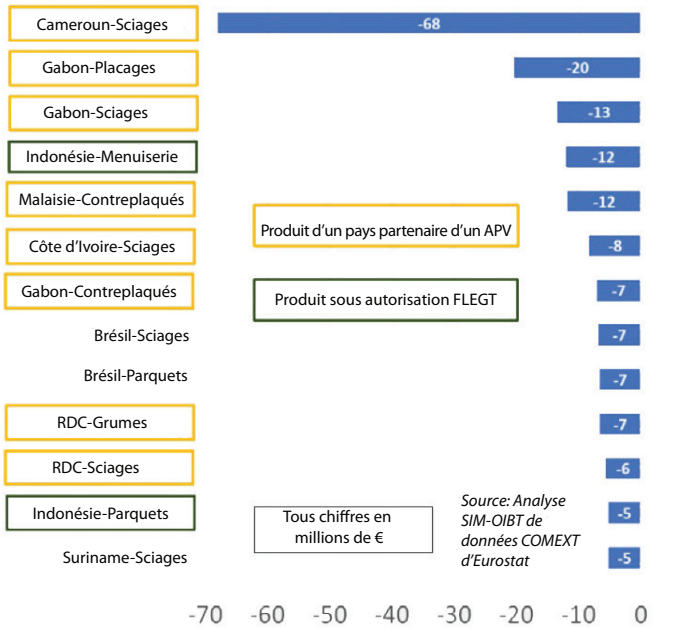

Suite à l'introduction des autorisations FLEGT en novembre 2016, les incohérences entre les codes produits utilisés par les douanes de l'UE et celles des autorités indonésiennes responsables de la délivrance ont amené certaines autorités de l'UE à reclasser les stratifiés à jointure digitale originaires d'Indonésie (qui comprennent les carrelets pour fenêtres et portes et les plans de travail de cuisine) sous une catégorie de contreplaqués au lieu d'un produit de menuiserie. Cela a eu pour effet collatéral d'accroître de 6 pour cent les taxes d'importation que l'UE impose sur ce produit.

L'UE et l'Indonésie ont depuis accepté qu'à l'avenir les stratifiés à jointure digitale soient classés sous les produits de menuiserie, qui sont soumis à un taux de taxe moins élevé. Toutefois, la modification en 2017 de la classification commerciale par certaines autorités douanières de l'UE aura contribué au repli apparent des importations par l'UE de produits de menuiserie originaires d'Indonésie et dopé le niveau apparent du commerce de contreplaqués entre l'UE et l'Indonésie.

Un nouvel appui de marque pour les bois tropicaux

Le label *Fair&Precious* résume efficacement les travaux de l'Association technique internationale des bois tropicaux (ATIBT), dans le sens où il accompagne la performance technique, environnementale et économique du secteur tropical, sous la forme d'une campagne de positionnement axée sur les producteurs et le marché.

L'un des buts de cette initiative, a expliqué à Nantes l'équipe de l'ATIBT dans le cadre de la Consultation SIM sur le commerce, est d'inciter les pays tropicaux à adopter une gestion durable et responsable des forêts, et si elle est actuellement axée sur le cœur de cible de l'ATIBT que sont l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, on espère qu'elle englobera aussi éventuellement l'Asie et l'Amérique du Sud.

Son autre objectif est de sensibiliser le marché aux qualités et capacités des bois tropicaux pour toute une gamme d'essences et à l'offre qui est disponible à partir de sources durables, et socialement responsables.

Dans un premier temps, *Fair&Precious* cite seulement la certification par le FSC ou le PEFC comme preuve d'un approvisionnement de sources durables, sachant que ses règles reconnaissent uniquement la certification de la gestion par un tiers. Mais cette situation pourrait elle aussi évoluer au fur et à mesure que l'ATIBT collaborera avec diverses autres initiatives en matière d'environnement ou de durabilité. Ainsi qu'elle l'a souligné lors de la Consultation SIM, la question d'évaluer la possibilité d'incorporer les APV-FLEGT et le régime d'autorisation FLEGT dans les critères de la marque «devra être soulevée sous peu».

Atteindre un large public

Financé par l'Agence française de développement (AFD) et la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), *Fair & Precious* a dévoilé son manifeste, son logo et son site web devant des représentants des secteurs privé et public à Paris en novembre dernier.

La maquette du site web a été conçue avant tout dans l'optique des consommateurs afin d'attirer, a précisé le Directeur général de l'ATIBT, Benoît Jobbé-Duval, un public aussi vaste que possible.

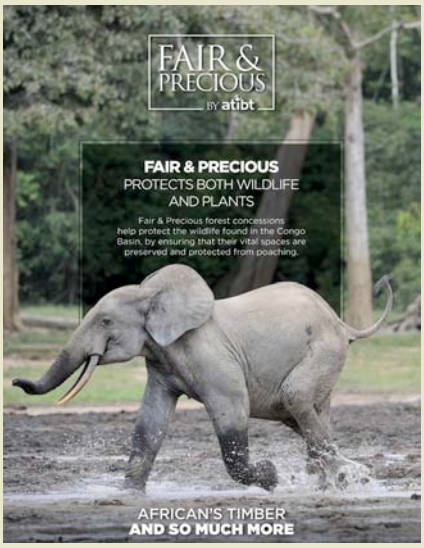

Une publicité de la campagne

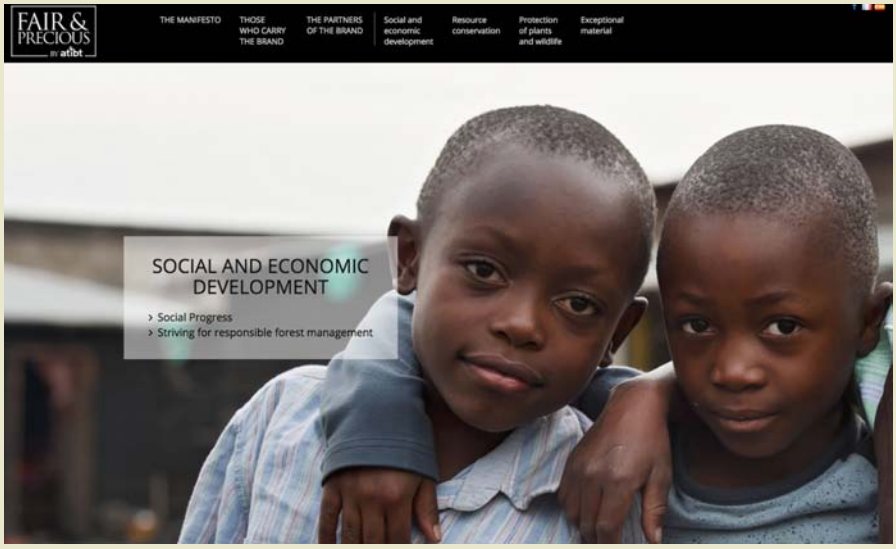

Le site web *Fair&Precious* de l'ATIBT

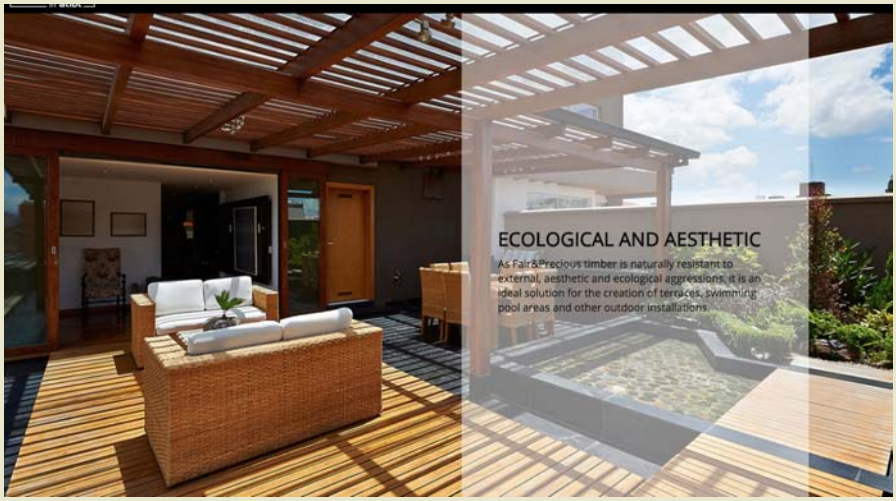

L'approche marketing adoptée pour la campagne rappelle le style utilisé pour cibler le consommateur

Par contre, le slogan de *Fair & Precious* est «*Tropical Timber – Much more than timber*» (Les essences tropicales: bien plus que du bois), afin de renforcer la valeur que revêt le secteur du bois d'origine durable s'agissant de maintenir la forêt et d'inviter le public à explorer en profondeur le potentiel et les possibilités qu'offre ce matériau pour les utilisations finales.

Mais au cœur de *Fair & Precious* se niche la marque proprement dite. Toutes les entreprises de la chaîne d'approvisionnement, de la forêt à l'emploi final, sont encouragées à l'adopter pour leur propre marketing et leur communication. Le but est d'avoir un label estampillé qui procure un avantage sur le marché à l'utilisateur et à ses produits bois tropicaux d'origine durable, et transmette simultanément les preuves de respect de l'environnement du matériau et sa valeur spéciale.

Un accès accru des bois tropicaux au marché

«Il s'agit à la fois d'accroître l'accès de ces bois au marché, et de promouvoir la filière et la gestion responsable des forêts», a dit M. Jobbé-Duval.

Pour utiliser la marque, a-t-il ajouté, les entreprises qui s'en prévalent doivent adopter un ensemble d'engagements clairs et apporter la preuve qu'elles fonctionnent dans le respect des normes environnementales et éthiques les plus rigoureuses.

«Elles doivent par ailleurs se soumettre à des audits réguliers et stricts par un tiers afin de vérifier qu'elles maintiennent ces normes et l'éthique de la marque. Si ce n'est pas le cas, nous leur retirons le droit de l'utiliser», a observé M. Jobbé-Duval.

Les engagements de *Fair & Precious* sont exigeants et détaillés, a poursuivi la directrice de la communication de l'ATIBT, Christine Le Paire.

Ils sont au nombre de dix, mais ceux qui mettent en avant l'objectif principal de l'initiative sont les cinq premiers qui concernent le maintien de la forêt et de l'environnement. Ils engagent les utilisateurs de la marque à: gérer la forêt pour lutter contre le changement climatique et maintenir sa capacité de puits de carbone; utiliser des méthodes de foresterie durable aussi peu invasives que possible; protéger les habitats; et acquérir des connaissances sur la biodiversité pour assurer le renouvellement des espèces animales et végétales.

Au nombre des autres engagements figurent une promesse de contribuer au «bien-être des populations [locales]» et à la formation et la création de valeur ajoutée au plan local, sous la forme de la transformation du bois dans la région de la forêt ou le pays d'approvisionnement.

«*Fair & Precious* vise à sensibiliser les entreprises qui ont adopté des modèles commerciaux qui sont respectueux de la planète et de l'humanité», a conclu M. Jobbé-Duval.

Vendre sur la base des spécifications et non des essences

La campagne partage un autre objectif avec les activités de l'ATIBT au sens large dans le sens où «elle apporte des connaissances techniques sur la vaste diversité des essences et de leurs emplois», encourageant ainsi dans les faits l'usage des espèces ligneuses moins connues (LKTS).

«On estime que les forêts tropicales recèlent 10 000 espèces ligneuses, nettement plus que la forêt boréale, mais une quinzaine seulement présentent un intérêt pour le marché, et seules cinq représentent 75 pour cent des ventes », a expliqué M. Jobbé-Duval. «Utiliser un éventail élargi d'essences aidera à exploiter la forêt de manière plus durable. Mais nous devons persuader la chaîne d'approvisionnement de les accepter, et c'est la raison pour laquelle l'ATIBT appuie également les travaux de recherche qui évaluent la performance des LKTS.»

«Le but est la sélection marchande d'un bois en fonction de son adéquation à des besoins techniques réels, plutôt que sur la base d'une essence spécifique», a dit l'ingénieure du bois Élise Héral qui dirige le projet de recherche et de test de l'ATIBT sur les LKTS 2020.

«La sélection peut également s'effectuer sur la base des variétés les plus résilientes au plan écologique».

Actuellement, a-t-elle ajouté, l'ATIBT participe à un grand projet de recherche sur les LKTS en collaboration avec la Société nationale des chemins de fer (SNCF), en vue de remplacer les traverses traitées au créosote par des variétés tropicales équivalentes ou supérieures au niveau technique. Il s'agit là d'une opportunité potentiellement énorme, sachant que la SNCF utilise 46 millions de traverses au total et que sa scierie transforme 45 000 tonnes de bois par an pour les fabriquer, du chêne pour 85 pour cent contre 15 pour cent d'essences tropicales actuellement.

Appui aux APV-FLEGT

Évoquant le point de vue de l'ATIBT sur le FLEGT et le potentiel statut de celui-ci au sein de la campagne *Fair & Precious*, la coordinatrice des projets FLEGT-REDD Caroline Duhesme a mis en avant l'envergure des travaux que l'Association conduit d'ores et déjà dans le cadre de cette initiative au sens large.

«Nous appuyons la participation du secteur privé forestier et son alignement sur les APV-FLEGT et leurs exigences réglementaires dans cinq pays africains (qui négocient ou mettent en œuvre un APV): Cameroun, Congo, Gabon, République démocratique du Congo et Côte d'Ivoire», a-t-elle observé. «Nous les aidons également à mieux se mobiliser en faveur du processus du RBUE et les exigences de diligence raisonnée des clients, et à les comprendre, ce qui implique que nous travaillions en liaison avec les Autorités compétentes au sein de l'UE.»

Elle a ajouté que des voyages d'étude de l'ATIBT dans les pays producteurs sont également prévus afin de permettre aux entreprises européennes de voir la gestion des forêts sur le terrain et de comprendre les exigences de la législation locale.

«Parallèlement, nous visons à mieux faire comprendre le rôle potentiel de la certification privée dans la diligence raisonnée», a-t-elle ajouté.

Pour l'instant, a-t-elle poursuivi, le programme F&P demeurera axé sur les dispositifs de vérification par un tiers. «Mais il conviendra de discuter plus en détail de la possibilité d'y intégrer le dispositif d'autorisation FLEGT», a-t-elle précisé. «Il est également urgent de mettre sur pied une campagne de promotion et de visibilité du processus des APV-FLEGT et, d'une manière ou d'une autre, nous devons mettre en place une communication qui soit complémentaire sur la certification privée d'un côté et sur le régime d'autorisation FLEGT de l'autre.»

Gros plan sur un **PAYS**

Obstacles et Opportunités

L'APV vietnamien pourrait rencontrer des défis, mais son élan et son adhésion vont grandissant.

La signature de l'Accord de partenariat volontaire (APV) dans le cadre du FLEGT entre l'UE et le Viet Nam est prévue cette année et sa ratification en 2019. Reconnues comme deux jalons critiques du phasage, elles constituent des moments importants, au plan pratique et psychologique, dans l'avancée de ce pays vers la pleine mise en œuvre de son APV et le démarrage de son régime d'autorisation FLEGT pour les bois et produits dérivés exportés à destination de l'UE.

Mais on reconnaît aussi que cet objectif ultime est encore lointain et que des défis se profilent. Pour citer un représentant d'une organisation de la société civile, signer et ratifier marquent «moins le commencement de la fin, que la fin du commencement du périple de l'APV-FLEGT du Viet Nam».

«Les deux à trois années à venir vont être éprouvantes», a aussi reconnu le Coordinateur de la mise en œuvre conjointe de l'APV pour le Viet Nam, Edwin Shanks. «En fait, certains des défis majeurs vont surgir lorsqu'il va falloir déployer les systèmes et mécanismes nécessaires à l'échelle de ce qui est une filière forêt-bois de transformation et de fabrication très vaste et variée. Il faut créer le Système vietnamien de vérification de la légalité du bois (VNTLAS), y compris son système de classement des entreprises en fonction du risque présenté et les contrôles d'importation de bois. Renforcer les capacités en conformité avec les organismes de vérification et au sein du secteur privé, y compris de la considérable filière familiale, est aussi une tâche majeure.

Expliquer aux populations locales en quoi consistent les APV-FLEGT de l'UE

«L'Indonésie présente ses propres difficultés s'agissant de mettre en œuvre son APV, notamment en termes de l'étendue géographique de sa filière, dispersée à travers des milliers d'îles», a poursuivi M. Shanks. «Mais, par certains côtés, le Viet Nam est encore plus complexe, de par la structure de sa filière, sa diversité et la variété des sources de matières premières, sachant qu'un très grand nombre de pays alimentent les entreprises vietnamiennes en bois et produits dérivés.»

D'autres observent que le Viet Nam a également progressé ces dernières années pour devenir un pays à revenus intermédiaires.

Cela signifie que l'aide au développement du domaine de la foresterie n'est pas aussi importante qu'avant, de sorte que le Viet Nam devra lui-même assurer une plus grande part des investissements qu'exige la mise en œuvre d'un APV, a dit un commentateur, «et faire preuve de créativité quant à la manière d'obtenir un appui de ses partenaires au développement».

Cependant, tout en reconnaissant l'envergure de la tâche et la complexité de certains obstacles à surmonter, M. Shanks et d'autres ont aussi confirmé que le Viet Nam est là où il doit être au sein du processus de mise en œuvre de son APV à ce stade et qu'il a d'ores et déjà jeté de solides bases sur le chemin qui l'attend.

L'une des étapes cruciales a été le lancement l'année dernière par le Viet Nam et l'UE du Comité conjoint de préparation (JPC) pour superviser le développement de l'APV jusqu'à sa ratification, après quoi il deviendra le Comité conjoint de mise en œuvre (JIC). Lors de sa réunion inaugurale en novembre 2017, le JPC a avalisé le Cadre de mise en œuvre conjointe (JIF) élaboré par

Le Viet Nam s'approvisionne et exporte dans le monde entier

Une délégation du FLEGT de l'UE s'est rendue sur le site d'une grande entreprise de transformation

plusieurs parties prenantes. Il définit les actions du processus de mise en œuvre et détermine huit étapes stratégiques sur la voie de la mise en œuvre et de la délivrance des autorisations FLEGT, qui vont de la mise au point du VNTLAS jusqu'au renforcement des capacités, en passant par la mobilisation des parties prenantes.

«L'objectif du JIF est de déterminer les priorités, de séquencer les actions vers la mise en œuvre et de créer le socle de la coordination, à savoir déterminer qui fait quoi à ce stade et où se trouvent les lacunes», a dit Tim Dawson, des Instruments FLEGT-UE et REDD de l'EFI.

Le JPC s'est également mis d'accord sur une feuille de route des activités pour 2018, qui inclut les travaux préparatoires à la mise en place du VNTLAS, l'élaboration d'une stratégie d'information et de communication destinée à deux publics différents, l'un au Viet Nam et l'autre dans les pays d'exportation et la conception d'un «plan d'action pour la divulgation publique».

Le lancement l'année dernière du groupe principal multipartite de mise en œuvre (MICG) a constitué un autre acte significatif pour assurer une participation, des apports et une transparence aussi étendus que possible à tous les niveaux du programme de l'APV.

Le MICG se compose de représentants des associations de la filière, d'organes de la profession, d'ONG, d'instituts de recherche et d'organismes gouvernementaux. Il est coprésidé par l'Administration vietnamienne des forêts (VNFOREST) et des représentants d'autres entités membres suivant le principe de la présidence tournante. Ses rôles consistent à contribuer un retour d'expérience des parties prenantes concernant la mise en œuvre de l'APV, à suggérer des questions sur lesquels le JPC pourrait se pencher, et à recommander et appuyer des initiatives en matière de communication.

La création du MICG a été saluée comme une avancée importante et la preuve d'un changement d'attitude à l'échelon officiel.

«Les organisations de la société civile (OSC) ont été consultées durant la phase de négociation de l'APV, mais, contrairement aux associations du commerce, elles n'avaient aucune place officielle à la table», a dit Tue Tran Ngoc, le directeur du FLEGT au Centre du développement rural durable. «Le groupe pluripartite est donc significatif. Il montre que les pouvoirs publics reconnaissent de manière grandissante l'importance de mobiliser les acteurs au sens large.»

Le rôle que le MICG sera amené à jouer dans le travail d'information et de communication devrait être un sujet prioritaire.

«Chacun ne dira pas exactement la même chose, mais la filière et le gouvernement ont à cœur que le message reste cohérent afin que les choses soient claires», a dit M. Shanks. «Travailler avec le MICG est considéré comme un moyen de trouver un consensus sur cette question, y compris sur les détails pratiques comme l'emploi de la terminologie correcte et sur la mise en place d'un matériel de communication normalisé pour les marchés intérieur et d'exportation.»

Un autre développement majeur s'agissant de l'APV a été la nouvelle Législation forestière du Viet Nam qui, adoptée par l'Assemblée nationale en novembre dernier, entrera en vigueur à la fin de 2019. Elle couvre tout un éventail de domaines, de la gestion durable des forêts jusqu'aux droits de propriété. Elle comporte également un nouveau chapitre sur «la transformation et le commerce», qui définit les grandes lignes du VNTLAS. Le Gouvernement prépare actuellement la loi d'application nationale de la nouvelle Législation forestière et de mise en œuvre du NVTLAS. Celle-ci inclura une nouvelle législation afin d'y incorporer les nouveaux contrôles et l'exercice de la diligence raisonnée exigés au titre des importations et de créer le système de classement des opérations forestières en fonction du risque présenté, le processus de vérification de la légalité associé aux exportations en général et le socle du régime d'autorisation FLEGT concernant les exportations à destination de l'UE.

L'un des problèmes en suspens a trait aux modalités du suivi par un tiers de la mise en œuvre de l'APV et de ses incidences, et éventuellement de la délivrance des autorisations FLEGT, à savoir comment elle se déroulera et qui en sera chargé.

«En Indonésie, le suivi indépendant fait partie intégrante de l'institution du TLAS, mais au Viet Nam, à l'instar de certains pays partenaires d'un APV, la démarche est élaborée sur la base d'un accord, qui prend des formes diverses, entre les pouvoirs publics et les différentes parties prenantes», a dit M. Shanks. «Les ONG auront certainement un rôle à jouer, mais les associations de la filière également. Reste à savoir comment cela évoluera éventuellement.»

Dans l'intérim, des ONG pilotent les méthodes de suivi, leurs constatations devant être intégrées dans un cadre global qui sera examiné par le JPC/JIC. Elles incluent un projet appuyé par la FAO visant à élaborer une démarche de suivi des incidences de l'APV.

Au nombre des questions qui restent à régler figurent l'aptitude des autorités à gérer la charge administrative que représentent le VNTLAS, la délivrance des autorisations FLEGT et autres contrôles associés à l'export.

«On estime que le Viet Nam exporte entre 5 000 et 6 000 cargaisons de produits bois par mois. Lorsque l'APV sera mis en œuvre, cela signifie qu'il faudra délivrer 170 à 200 autorisations FLEGT par jour», a dit M. Phuc Xuan To,

l'analyste principal des politiques chez *Forest Trends*. «Le gouvernement explique que l'émission des autorisations sera informatisée et gratuite, mais les entreprises s'inquiètent de ce que la capacité administrative ne soit pas encore en place et que les retards dans la délivrance pourraient avoir un coût pour leur réputation et au plan financier.

On est persuadé que le gouvernement va devoir augmenter sa capacité bureaucratique pour procéder à l'immatriculation, nécessaire au titre de l'APV, des milliers de producteurs familiaux de bois, a-t-il ajouté.

Le doute plane également s'agissant de savoir si des documents moins détaillés attestant de la conformité au VNTLAS seront acceptés pour les PME, les activités artisanales et les producteurs familiaux. Suite à l'interdiction de l'exploitation en forêt naturelle, ils obtiennent leur bois de qualité généralement inférieure auprès de plantations.

«Toutefois, les autorités vietnamiennes sont fortement résolues à minimiser les formalités administratives pour le commerce, dans la mesure du possible.», a précisé M. Shanks.

Et en dépit des défis importants que l'on anticipe, on estime que l'élan en faveur de l'APV avec le Viet Nam ne fait que croître tous azimuts. La coordination et le partage d'expérience au sujet du FLEGT sont permanents, entre autorités et entreprises, avec le Laos, le Cambodge, la Chine, l'Indonésie et d'autres pays de la région, aussi bien dans le cadre de dialogues bilatéraux que de forums régionaux.

On rapporte que le gouvernement est de plus en plus sensible à l'atout au sens large que représente l'APV. «Il semble y avoir une reconnaissance grandissante de l'importance pour le pays du secteur de l'export de bois», a dit M. Shanks.

Une petite scierie

Le Viet Nam: un centre névralgique régional de la transformation du bois

Le Viet Nam: un centre névralgique de la transformation du bois d'importante grandissante

Le rôle du Viet Nam comme centre névralgique de la transformation du bois n'a fait que se conforter durant 2017. Ce pays est de plus en plus reconnu comme étant le lieu primordial en Asie du Sud-Est pour la fourniture de meubles d'intérieur de moyenne gamme, à tel point qu'il est aujourd'hui un grand rival de la Chine dans ce secteur. Les importations vietnamiennes de bois augmentent pour alimenter le secteur de la fabrication de meubles destinés à l'export tandis que la demande intérieure est en plein essor.

Le Viet Nam est un important importateur de produits bois originaires d'autres pays impliqués dans le processus des APV. Selon les statistiques du Gouvernement vietnamien, en 2017, le chiffre des importations vietnamiennes de produits bois a augmenté de 17 pour cent, à 214 millions $EU, en provenance du Cambodge, de 13 pour cent, à 103 millions $EU, depuis la Thaïlande, et de 0,4 pour cent, à 94 millions $EU, de Malaisie. Ces progressions compensent la chute de 47 pour cent des importations depuis le Laos, à 42 millions $EU, et de 16 pour cent dans celles d'Indonésie, avec 18 millions $EU.

Selon la base de données COMTRADE des Nations Unies, le chiffre des importations par le Viet Nam de produits bois en provenance du Cameroun ont augmenté en 2016 de 24 pour cent, de 143 millions en 2015 à 177 millions $EU, pour faire de ce pays le second plus grand marché d'exportation du Cameroun derrière la Chine.

Si les importations vietnamiennes de bois tropicaux sont considérables, une part sensible des produits bois exportés du Viet Nam sont fabriqués à partir de bois tempérés importés. Entre 2016 et 2017, les importations vietnamiennes de grumes en provenance de l'UE ont augmenté de 266 000 m^3 à 442 000 m^3 et celles de sciages de l'UE ont progressé de 212 000 m^3 à 257 000 m^3. Sur cette même période, les importations vietnamiennes de grumes en provenance des États-Unis ont augmenté de 114 000 m^3 à 170 000 m^3, et celles de sciages américains de 395 000 m^3 à 467 000 m^3.

Les exportations vietnamiennes de produits bois sont en hausse constante ces dix dernières années. Les données de COMTRADE montrent que le chiffre des exportations a plus que triplé durant la décennie qui a précédé 2016, passant de 2 milliards $EU environ à près de 7 milliards $EU **(figure 1)**. Les statistiques du gouvernement vietnamien montrent que les exportations ont progressé de 10 pour cent supplémentaires en 2018 et étaient en bonne voie d'approcher les 9 milliards $EU en 2018. Cette situation se compare à la consommation intérieure de produits bois au Viet Nam, chiffrée à environ 2,8 milliards $EU par an, ce qui correspond à 30 $EU seulement par habitant, nettement en deçà de la moyenne mondiale de 72 $EU. Cette consommation devrait toutefois augmenter, sous l'effet de la rapide urbanisation et de la récente reprise du marché de l'immobilier dans ce pays. Cela dit, pour l'instant la filière bois reste fortement axée sur les exportations.

En 2016, les exportations du Viet Nam en direction de l'UE ont progressé plus lentement que vers d'autres régions, pour représenter 11 pour cent seulement de leur valeur totale. La majeure partie de la récente croissance des exportations vietnamiennes a été absorbée par l'Amérique du Nord (les États-Unis représentant 37 pour cent du total des exportations en 2016), l'Asie du Nord-Est (essentiellement le Japon avec 24 pour cent des

Figure 1: Exportations vietnamiennes de produits bois par destination, valeurs en $EU, 2004-2016

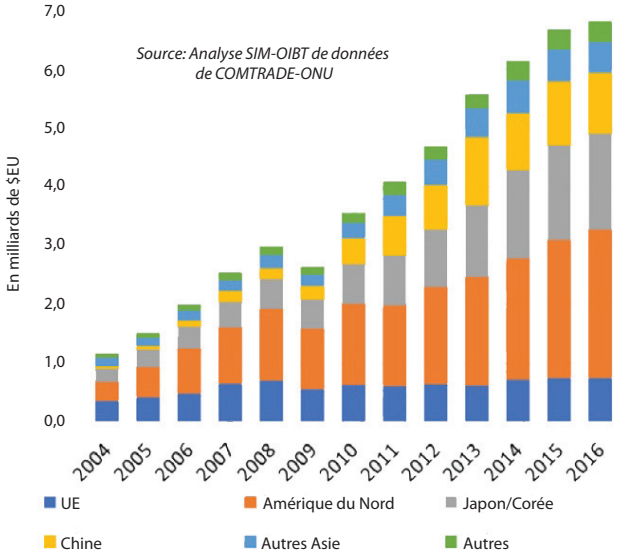

Figure 2: Importations par l'UE de produits bois du Viet Nam, valeurs en $EU, 2014-2017 et de janvier à mars 2017-2018

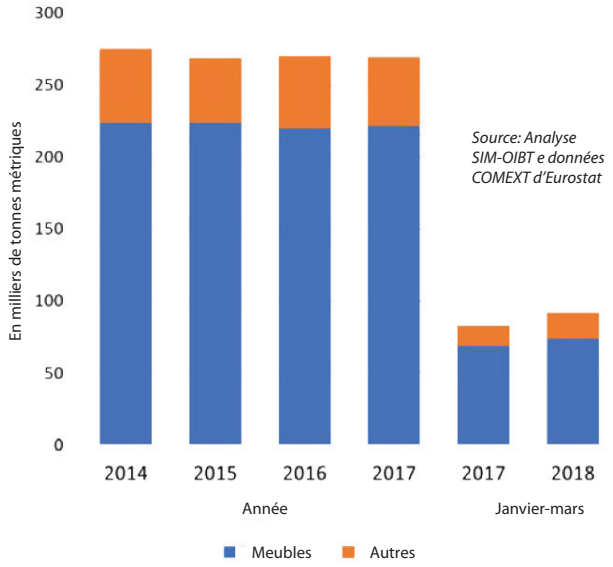

Figure 3: Importations par l'UE de produits bois du Viet Nam en 2017, par produit (100% = 814 M $EU)

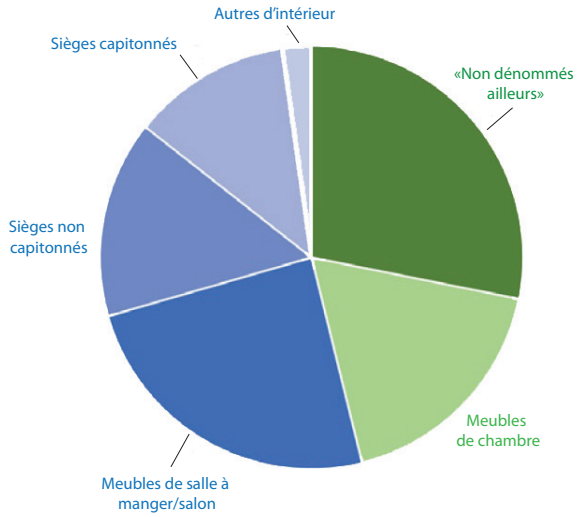

Source: Analyse SIM-OIBT de données COMEXT d'Eurostat

Figure 4: Importations par l'UE de produits bois autres du Viet Nam en 2017, par produit (100% = 110 M $EU)

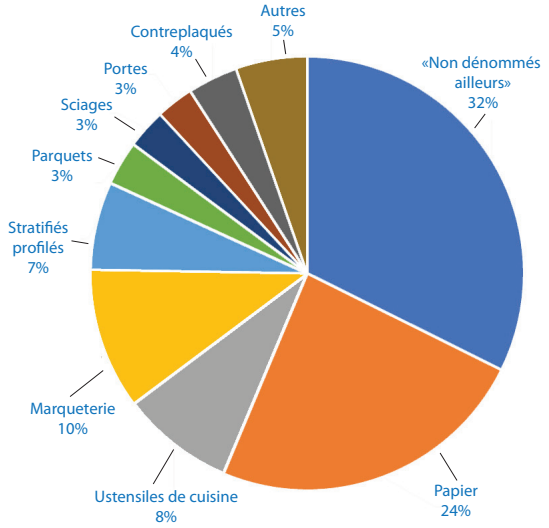

Source: Analyse SIM-OIBT de données COMEXT d'Eurostat

exportations en 2016) et la Chine (15 pour cent des exportations en 2016).

Avec 59 pour cent de leur chiffre total en 2016, les meubles sont prédominants dans les exportations vietnamiennes de produits bois, malgré une hausse des exportations de bois de feu, qui représentaient 18 pour cent du chiffre total des exportations en 2016. L'Amérique du Nord et l'Europe sont les principales destinations des exportations de meubles, tandis que celles de bois de feu sont en grande partie destinées au Japon et à la Corée du Sud.

Du côté des importations de l'UE, les échanges avec le Viet Nam sont restés remarquablement stables ces dernières années. Les importations de l'UE en provenance du Viet Nam sont restées atones durant la période de 2015 à 2017, avec 270 000 tonnes par an. Toutefois, le commerce du Viet Nam avec l'UE a repris de la vigueur au premier trimestre de 2018, moment où les importations ont été de 10 pour cent supérieures à celles de l'an passé pour la même période. Les importations de l'UE en provenance du Viet Nam sont dominées par les meubles en bois, qui représentaient 82 pour cent du tonnage et 88 pour cent de la valeur des importations en 2017 **(figure 2)**.

Au moins 53 pour cent de la valeur totale des importations de meubles de l'UE depuis le Viet Nam concernent des produits à usage interne recensés dans les statistiques de l'UE sur le commerce sous la catégorie des articles de salle à manger, salon, chambre, sièges capitonnés et autres applications d'intérieur. Le reliquat se compose pour 18 pour cent de sièges non capitonnés (d'usage intérieur et extérieur), et pour 28 pour cent tous les autres articles de mobilier en bois «non dénommés ailleurs» **(figure 3)**. Dans cette dernière catégorie, il est vraisemblable qu'une grande part concerne des tables et autres articles apparentés pour usage extérieur. Dans les meubles d'intérieur, on trouvera en majorité des feuillus tempérés, les essences tropicales étant dominantes dans les produits d'usage extérieur.

Outre les meubles en bois, les importations de bois de l'UE depuis le Viet Nam consistent essentiellement en produits de transformation secondaire et tertiaire autres **(figure 4)**. Quant aux meubles en bois, pour une part significative il s'agit de produits «non dénommés ailleurs» dans les statistiques sur le commerce et comprennent une diversité de produits finis à l'usage des consommateurs qui sont pour l'essentiel destinés aux détaillants de l'UE. Pour la majeure partie, la modeste gamme de produits papier que l'UE importe du Viet Nam se compose aussi d'articles finis à destination des consommateurs de type cahier d'exercices, verres et cartons.